

Communauté de communes  
du Pays bigouden sud

# Rapport annuel déchets 2022





# SOMMAIRE :

## Partie 1 : les indicateurs techniques :

### 1. Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi.....	9
1.2 Répartitions des compétences.....	10

### 2. La prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	11
2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés .....	11

### 3. La collecte des déchets - Organisation

3.1 Précollecte .....	12
3.2 Population desservie et taux de variation annuel .....	13
3.3 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire .....	13
3.4 Organisation de la collecte en porte à porte .....	14
3.5 Fréquence de la collecte .....	15
3.6 Focus sur les déchèteries .....	16
3.7 Évolution de l'organisation de la collecte .....	18

### 4. La collecte des déchets - Bilan

4.1 Déchets collectés en ordures ménagères et du tri sélectif .....	19
4.2 Déchets collectés en déchèteries .....	19
4.3 Évolution des tonnages .....	20

### 5. Le traitement des déchets - Organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes .....	24
5.2 Destination des produits .....	25
5.3 Nature des traitements (dont valorisation) .....	26
5.4 Usine de Lézinaou .....	26
5.5 Procédé de traitement des ordures ménagères .....	27
5.6 Compostage des déchets verts .....	29
5.7 Installation de stockage de déchets non dangereux de Tréméoc .....	29

## 6. Le traitement des déchets - Bilan

6.1 Capacité et tonnages traités .....	31
6.2 Définition et enjeux des refus de tri .....	33

## 7. Impact environnemental et impact sanitaire

7.1 Exemples d'indicateurs .....	34
----------------------------------	----

## 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire .....	35
8.2 La démarche de prévention .....	36

## 9. La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation .....	36
---	----

## Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers :

## 10. Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et des gestions des déchets .....	38
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	39

## 11. Budget : coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service .....	41
11.2 Le coût aidé du service public .....	41
11.3 Le financement du service public (hors compostage des boues) .....	45

## 12. Structure de coût

12.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus) .....	46
12.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes) .....	46
12.3 La répartition des charges, des produits et du financement .....	47

## **13. Coût des différents flux de déchets**

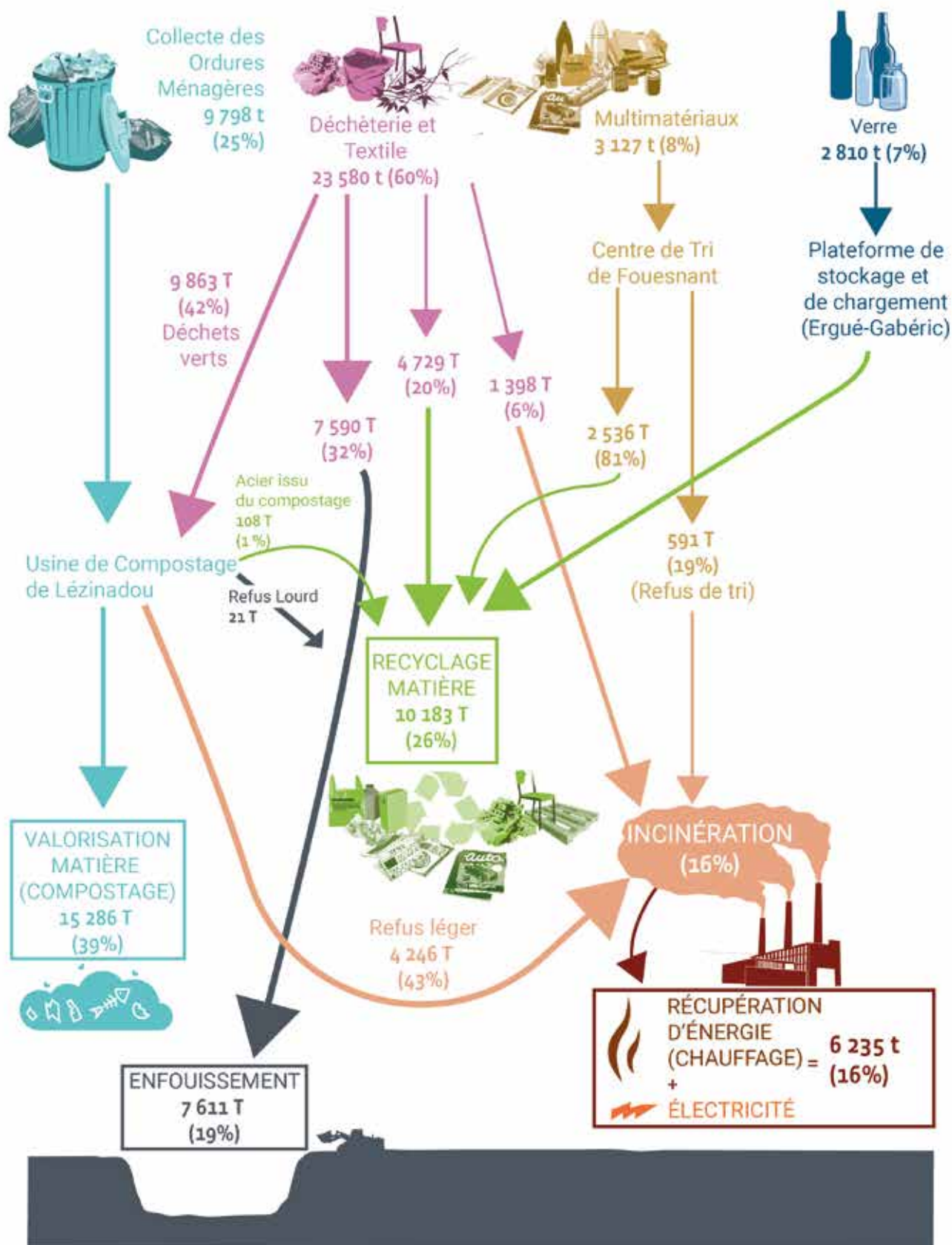
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets) .....	48
13.2 La couverture des charges par produits par flux .....	49
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne .....	49
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique .....	50

## **14. Évolution des coûts**

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus .....	51
14.2 L'évolution des coûts par flux .....	53

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) modifié par le décret n°2015-1827 précise que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.  
Ce rapport est présenté au conseil de communautaire du 6 avril 2023.

# LA FILIÈRE DÉCHETS DE LA CCPBS EN INFOGRAPHIE





# **PARTIE 1**

# les indicateurs techniques

# 1. Le territoire desservi

## 1.1 Territoire desservi

### 1.1.1 Présentation du périmètre

La communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS), créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, regroupe les communes de Combrit, Le Guilvinec, Île-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean Trolimon, Tréffiagat, Tréguennec et Tréméoc.

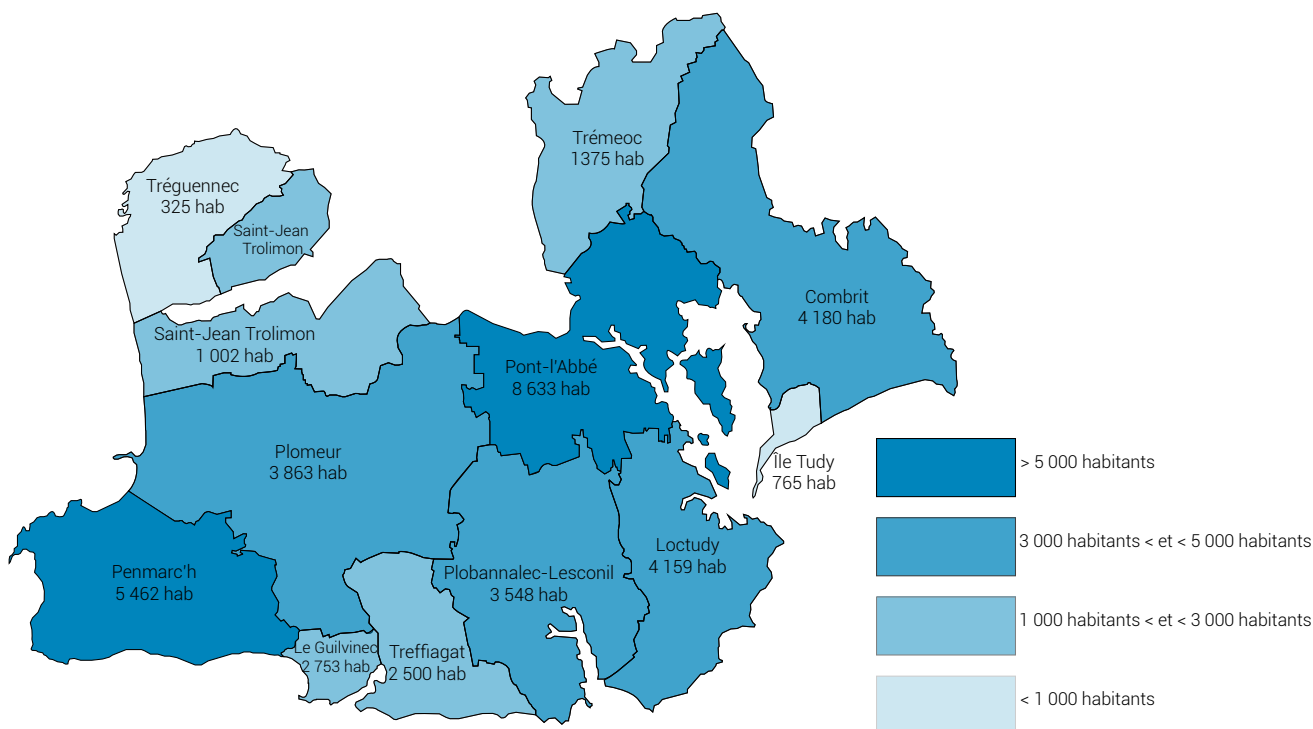
D'une superficie de 16 709 km<sup>2</sup>, les douze communes du Pays Bigouden Sud totalisent une population INSEE 2022 de 38 652 habitants en hiver et plus de 90 000 en été. La population retenue pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2022 est estimée à 48 533 habitants.

La fréquentation augmente lors des vacances scolaires et des week-ends fériés. En 2019, 9 153 résidences secondaires et 2 064 logements déclarés vacants s'ajoutaient aux 18 272 logements permanents.

Le nombre d'autorisations était en diminution depuis les années 2008 et on observe une nouvelle augmentation du nombre d'autorisations depuis 2015.

Le Pays bigouden sud dispose également d'une capacité d'accueil touristique importante composée de 30 campings et 219 chambres, et environ 2 700 places de plaisance sur pontons et mouillages.

### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Territoire concerné : 38 652 habitants

### 1.1.3 Déchets pris en charge par le service

		Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
Mode de collecte	Collecte en porte à porte	X	X	
	Collecte en bacs individuels	X	X	
	Points d'apport volontaire	X	X	X
	Déchèterie		X	X

## 1.2 Répartitions des compétences

La communauté de communes exerce les prestations de collecte et de traitement des déchets dans la limite de son territoire. Elle gère également l'exploitation du réseau de déchèteries communautaires. Hors investissement, remboursement de la dette et frais de structure (siège), la répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :

- > Régie (hors traitement des boues de STEP) : 41% ;
- > Prestation de services (hors traitement des boues de STEP) : 59% ;

Suite à la modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), les dépenses de prestation de service prennent une part de plus en plus importante.

Le confinement des odeurs sur l'usine de Lézinadou entraîne un surcoût important des charges d'exploitation, en particulier sur les charges d'électricité (ventilateurs en marche permanente, pour la gestion de l'air vicié dans les bâtiments).



Photo de l'Usine de Lézinadou

## 2. La prévention des déchets

### 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Données en kg / hab (pop dgf) / an

	2010	2022	Indice par rapport à 2010
Ordures ménagères	252	202	-19,89%
Recyclables secs	56	64	15,05%
Verre	52	58	11,34%
Déchèteries	349	464	33,08%
Total	709	789	11,24%

L'indice correspond au tonnage de l'année 2022 multiplié par 100 et divisé par le tonnage de 2010

Pour les ordures ménagères, plusieurs facteurs ont impacté les tonnages depuis 2010 :

- › La mise en place du 1<sup>er</sup> plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA).
- › Le passage à la conteneurisation sélective (2015) a eu un impact significatif sur les tonnages collectés. Nous avons pu observer un transfert des tonnages des ordures ménagères vers le tri.
- › L'extension des consignes de tri l'année suivante (2016) a renforcé ce transfert.
- › Enfin, la mise en place du 2<sup>e</sup> PLPDMA a

contribué à la réduction du tonnage des OM.

- › En 2019, le passage à la collecte des bacs OM tous les 15 jours pendant la période hivernale (octobre à avril).

Ces éléments permettent d'expliquer la hausse du tonnage de recyclables secs (emballages + papiers).

Les chiffres concernant les apports en déchèteries sont nettement moins positifs, avec une augmentation constante et importante depuis 2014 due essentiellement aux dépôts de déchets verts et de gravats.

### 2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

Depuis 2022, la CCPBS s'est engagée dans un nouveau PLPDMA piloté par les élus membres de la commission technique et le chargé de la prévention et du tri des déchets. En 2022, plusieurs actions du PLPDMA ont été mises en œuvre :

- › L'accompagnement de l'association "La P'tite Boîte" sur divers points leur permettant de développer leur activité.

- › Le bilan de la vente de composteurs subventionnés par la CCPBS commencée en juillet 2017 est de 1 583 composteurs et 892 brass'compost. Les ventes restent stables.
- › Des animations auprès du grand public, des scolaires et des professionnels ont été réalisées.

# 3. La collecte des déchets - Organisation

## 3.1 Précollecte

Les usagers disposent d'un bac individuel gris à couvercle vert pour les ordures ménagères sur lequel est apposé l'autocollant présentant les consignes de tri.



Pour le tri le bac est gris avec un couvercle jaune. Un adhésif avec les consignes de tri y est également apposé.



Les colonnes d'apport volontaire ont un dôme gris pour les ordures ménagères, un vert pour le verre et un jaune pour le tri. Une réglette est également à la disposition des usagers.

### 3.2 Population DGF desservie et taux de variation annuel

		Collecte en porte-à-porte	Collecte en bacs individuels	Collecte en points d'apport volontaire
		2022	2022	388
	Ménages	1 213	44 893	2 427
	Bénéficiaires n'étant pas des ménages	0	233	24
		2021	2021	388
	Ménages	1 197	44 298	2 395
	Bénéficiaires n'étant pas des ménages	0	224	26

Population retenue pour 2021 : DGF 2021 47 890 habitants

Population retenue pour 2022 : DGF 2022 48 533 habitants

### 3.3 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	OM	Verre	Plastique Papier Carton	Ultimes	Cartons	Bois
Nombres de contenants disponibles	48	270	70	3	3	3
Type de contenant	Colonnes aériennes et semi aériennes	Colonnes aériennes et semi aériennes	Colonnes aériennes et semi aériennes	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 998	1 pour 177	1 pour 684	1 pour 15 963	1 pour 15 963	1 pour 15 963
Tonnage collecté ménage	2 124	2 810	524	835	299	1 775
Tonnage collecté non ménage	NC	NC	NC	NC	NC	NC

	Mobilier	Métaux	Incinérables	Pla-coplâtre	Gravats	Déchets Verts	Textiles	Déchets dangereux
Nombres de contenants disponibles	4	3	3	3	3	3	26	3
Type de contenant	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Plate-formes en déchèterie	Plateformes en déchèterie	Colonnes	Local
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 11 972	1 pour 15 963	1 pour 15 963	1 pour 15 963	1 pour 15 963	1 pour 15 963	1 pour 1 842	1 pour 15 963
Tonnage collecté ménage	1 167	694	1 268	120	6 755	8 985	170	105
Tonnage collecté non ménage	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

### 3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

#### 3.4.1 Population desservie

Les collectes sont organisées en fonction du type de déchets collectés, des secteurs et des possibilités d'accès.

**OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) : porte à porte en bacs individuels (92,5% de la population), apport volontaire, aires collectives (5% de la population), porte à porte en sacs (2,5% de la population).

**Emballages et JMR** : collecte en bacs individuels sélectifs : porte à porte en bacs (95% de la population), apport volontaire, aires collectives (5% de la population).

**Verre** : apport volontaire, aires collectives (100% de la population).

**Autres Déchets** : déchèteries (100% de la population).

La collecte en porte à porte dessert 95% de la population. Certains usagers n'utilisent pas ce service et déposent leurs déchets aux points d'apports volontaires comme le font les résidents secondaires et les touristes du territoire. On estime à 15% les tonnages d'ordures ménagères et de tri sélectif collectés en apport volontaire.

#### 3.4.2 Spécification de la collecte

	OMR	Tri sélectif
Population desservie	46 106	46 106
Tonnage annuels	7 674	2 603
Distances parcourues pour la collecte	121 166	71 946
Couleur du bac concerné	Gris/vert	Gris/jaune
Collecte séparative proposée	non	oui

Population retenue pour 2022 : DGF 2022, 48 533 habitants x 95%

#### 3.4.3 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collectivité n'applique pas de seuil au-delà duquel elle ne collecte plus les déchets.

Toutefois au-delà d'une collecte par semaine d'un bac 240 litres elle considère qu'il s'agit de bacs non ménagers et soumet le professionnel à la redevance spéciale.

### 3.4.4 Part de la collecte du tri sélectif dans le service

OMR	9 798 t.	62 %
Recyclables	5 937 t.	38 %
Total	15 735 t.	100 %

### 3.5 Fréquence de la collecte

Contenants		Fréquences Hiver	Fréquences Eté
OMR	Bacs individuels	1 collecte par semaine du 11 avril au 8 juillet et du 5 au 30 septembre sinon 0,5 collecte/semaine	1 collecte / semaine
	Bacs collectifs	1 collecte / semaine	1 collecte / semaine
	Colonnes semi-enterrées	1 à 3 collectes / semaine	2 à 7 collectes / semaine
	Vrac Centre-ville Pont-l'Abbé	3 collectes / semaine	3 collectes / semaine
	Vrac Centre Guilvinec	2 collectes / semaine	2 collectes / semaine
Sélectif	Bacs individuels	1 collecte / 15 jours	1 collecte / 15 jours
	Colonnes sélectives	1 à 2 collectes / semaine	1 à 7 collectes / semaine
	Colonnes verre	1 à 4 collectes / mois	1 à 4 collectes / mois

À l'exception d'une partie des centres-villes des communes de Pont-l'Abbé et du Guilvinec, qui n'ont pas pu être équipés en bacs individuels, l'ensemble des secteurs répartis sur les 12 communes a été collecté en porte-à-porte une fois par semaine pour les OMR de mi-avril à fin septembre. Le reste de l'année les bacs sont collectés tous les 15 jours.

Les bacs individuels pour le tri sélectif sont collectés tous les 15 jours toute l'année.

Dans la mesure du possible les bacs OMR et sélectif sont collectés le même jour.

En été, les points d'apport volontaire sont collectés plus régulièrement, afin d'éviter tout débordement. La période estivale correspond aux 8 semaines des vacances scolaires. La fréquence de collecte est adaptée pour les professionnels soumis à la redevance spéciale suivant leur demande.

## INFOS À RETENIR :

**99%**  
des habitants  
sont à moins de  
**10 min**  
d'une déchèterie

**MODERNISATION**  
des 3  
déchèteries  
suivant  
les critères  
de labellisation  
de l'ADEME

### 3.6 Focus sur les déchèteries

Les habitants de la communauté de communes ont à leur disposition trois déchèteries : "Kerbénoën" à Combrit, "Quélarn" à Plobannaec et "Lézinadou" à Plomeur (cf. point 1.1.2) 99% des habitants sont à moins de 10 minutes d'une déchèterie.

Les déchèteries ont été modernisées en 2014 pour celle de Plobannaec- Lesconil, 2015 pour Combrit et 2017 pour Plomeur.

La modernisation des déchèteries a permis :

- › De respecter les prescriptions réglementaires en vigueur.
- › De permettre de séparer les flux et s'adapter à l'augmentation des quantités collectées.
- › D'optimiser la gestion des équipements entre les activités.
- › D'optimiser les collectes sélectives.
- › De répondre aux enjeux locaux de gestion des déchets (PDPGDMA, schéma de cohérence territoriale).
- › De répondre aux critères de labellisation à minima de Niveau II de l'ADEME.

Deux gardiens sont nécessaires à la gestion de la déchèterie pour éviter d'avoir un travailleur isolé, améliorer le service aux usagers et éviter les erreurs de tri qui pourraient pénaliser la collectivité.

#### 3.6.1 Jours et heures d'ouverture

En 2022, les horaires d'ouverture des déchèteries étaient de 8h30 à 11h50 et de 14h à 17h50 du lundi au vendredi, et de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50 le samedi.

#### 3.6.2 Conditions d'accès des particuliers

Les déchèteries sont accessibles aux particuliers habitant l'une des 12 communes du Pays bigouden sud. Un justificatif de domicile pourra être demandé par le personnel de la déchèterie.

#### 3.6.3 Dépôts autorisés

En référence au règlement de déchèteries, les particuliers peuvent déposer :

- déchets verts,
- gravats/déchets inertes,
- placoplâtre et plâtre,
- tout-venant/encombrants : objets, encombrants non-valorisables,
- incinérables : plastiques, caoutchouc, PVC, jouets non

- électriques, cartons souillés,
- bois : palettes, cagettes, contreplaqué, bois de charpente, planches,
  - mobilier bois, métal, plastique,
  - cartons pliés : cartons bruns ondulés, cartons d'emballages,
  - ferrailles et encombrants métalliques,
  - déchets dangereux spécifiques (DDS)
  - huiles usagées, batteries, piles,
  - déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
  - verre et emballages,
  - textiles.

Conformément à la réglementation, les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) ne sont plus acceptés en déchèteries, mais doivent être repris auprès des professionnels de santé, de type laboratoires médicaux ou pharmacies.

Sur le territoire, les DASRI peuvent être déposés dans les pharmacies suivantes :

- Combrit : route de Pont-l'Abbé
- Le Guilvinec : 7 rue de la marine
- Loctudy : 1 rue Sébastien Guiziou / 9 rue du Port
- Penmac'h : 44 Hent Yvon Buannik
- Plobannalec : 3 rue Pasteur
- Pont-l'Abbé : 2 rue Hent Coz / 16 Place de la République
- Treffiagat : 5 avenue du Port

### 3.6.4 Conditions d'accès des professionnels

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 et suite à l'ouverture d'une déchèterie professionnelle à Pont-l'Abbé les professionnels du territoire n'ont plus accès aux déchèteries.

## INFOS À RETENIR :

POUR LES PARTICULIERS

**3**  
Déchèteries  
ouvertes de

**8h30 à 11h50**

et de

**14h à 17h50**

**7**  
pharmacies  
DANS LES

**12**  
COMMUNES  
pour  
déposer vos

**dasri**

### 3.7 Évolution de l'organisation de la collecte

Depuis 2010 le service collecte s'est optimisé en plusieurs phases :

- › Mise en place de la redevance spéciale en 2010
- › Développement des points d'apports volontaires (colonnes semi-enterrées) en 2011
- › Passage en bacs au lieu des sacs pour la collecte sélective en 2015
- › Extension des consignes de tri en 2016
- › Collecte des OMR une fois tous les quinze jours, depuis le 21 octobre 2019)

Ces changements ont permis de diminuer sensiblement le nombre de tournées hebdomadaires de 48 à 29. L'optimisation de la collecte se fait également de façon continue en améliorant la sécurité des agents.



## 4. La collecte des déchets - Bilan

### 4.1 Déchets collectés en ordures ménagères et tri

Déchets collectés	Tonnages	Tonnage pop DGF* Kg / Hab / An	Tonnage pop INSEE* Kg / Hab / An
OMR	9 798	202	253
Emballages et JMR	3 127	64	81
<b>Total</b>	<b>12 925</b>	<b>266</b>	<b>334</b>

(\*) Population DGF 2022 : 48 533 habitants

(\*) Population INSEE 2022 : 38 652 habitants

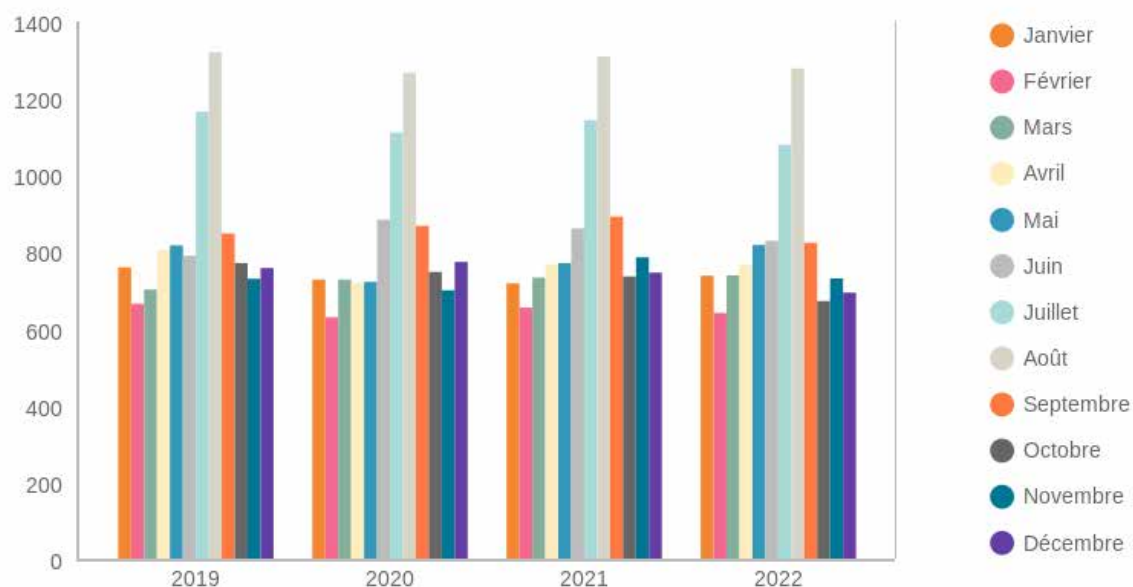
### 4.2 Déchets collectés en déchèteries

	Combrit	Plobannalec	Plomeur	Total
Placoplâtre	25,24	58,82	36,34	120,40
Bois	423,16	775,28	576,78	1 775,22
Incinérables	318,72	571,10	378,08	1 267,90
Ultimes	206,70	331,36	297,06	835,12
Meubles	244,96	550,86	370,98	1 166,80
Gravats	1 673,89	3 059,02	2 022,10	6 755,01
Déchets verts	2 435,44	3 896,29	2 653,71	8 985,44
Cartons	87,67	132,27	78,70	298,64
Ferrailles	165,60	314,78	213,90	694,28
D3E	100,14	210,05	144,9	455,09
DMS / DDS	23,37	48,75	33,12	105,24
Piles	1,43	1,96	1,54	4,93
Batteries	3,76	6,07	5,14	14,97
Radios	0,073	0,339		0,41
Huile friture	0,424	0,445	0,432	1,30
Huile vidange	4,60	6,70	4,10	15,40
Textiles	13,83	16,24	14,72	44,79
<b>Total</b>	<b>5 729,0</b>	<b>9 980,3</b>	<b>6 831,6</b>	<b>22 540,94</b>

## 4.3 Évolution des tonnages

### 4.3.1 Évolution des tonnages OM

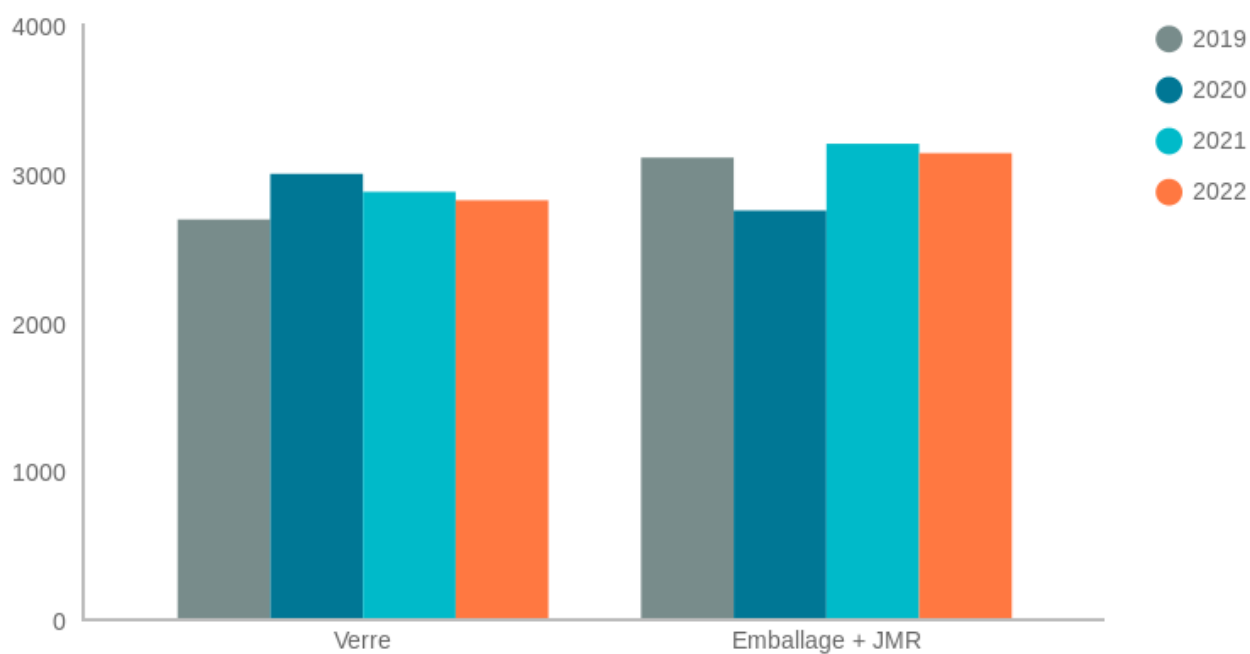
	Tonnages				Écarts 2022/2021	
	2019	2020	2021	2022	en tonnes	en %
Janvier	759,32	727,4	717,8	736,72	18,92	2,6%
Février	664,17	629,1	653,96	639,51	-14,45	-2,2%
Mars	701,74	727,28	732,26	738,22	5,96	0,8%
Avril	805,34	719,32	766,84	765,86	-0,98	-0,1%
Mai	816,58	721,6	770,16	817,42	47,26	6,1%
Juin	789,14	883,42	859,72	828,14	-31,58	-3,7%
Juillet	1164,6	1110,92	1142,48	1077,58	-64,90	-5,7%
Août	1319,48	1266,83	1307,56	1277,12	-30,44	-2,3%
Septembre	847,16	867,56	891,38	823,44	-67,94	-7,6%
Octobre	770,94	747,78	735,38	670,7	-64,68	-8,8%
Novembre	729,84	699,04	785,36	730,4	-54,96	-7,0%
Décembre	757	773,94	744,96	692,98	-51,98	-7,0%
<b>Total</b>	<b>10125,31</b>	<b>9874,19</b>	<b>10107,86</b>	<b>9798,09</b>	<b>-309,77</b>	<b>-3,1%</b>



Après une augmentation en 2021, une diminution des tonnages de 3,1 % est observée en 2022.

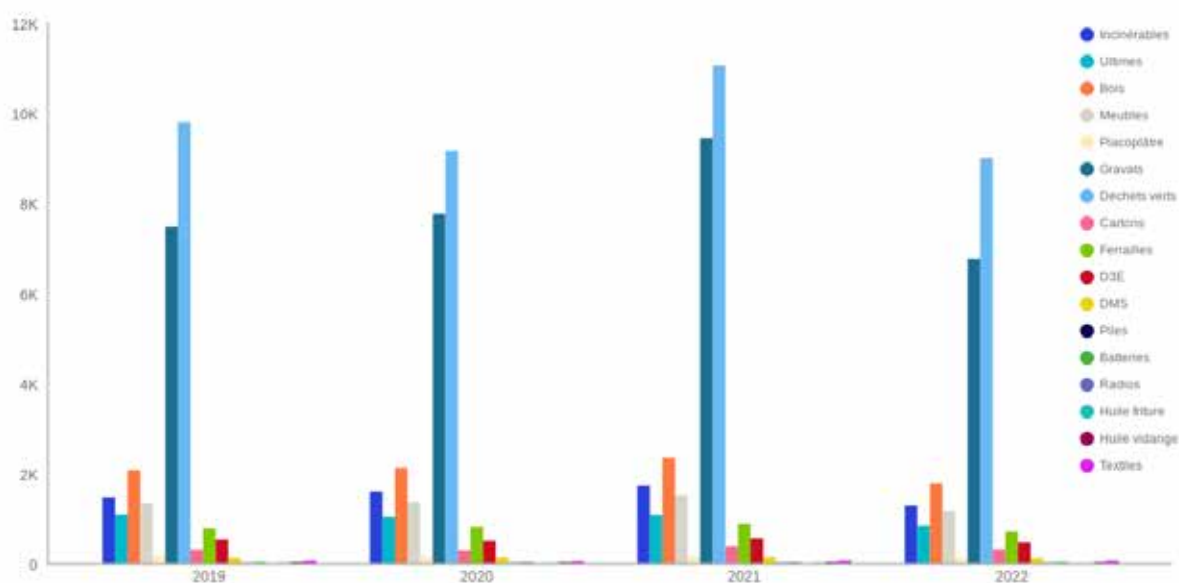
### 4.3.2 Évolution des tonnages sélectifs

	Tonnages				Evolution
	2019	2020	2021	2022	%
Verre	2681,17	2988	2 867	2 810	-2,0%
Emballages + JMR	3097,68	2741	3190	3127	-2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>5778,85</b>	<b>5729</b>	<b>6057</b>	<b>5937</b>	<b>-2,0%</b>



### 4.3.3 Évolution des tonnages des déchèteries

	2019	2020	2021	2022	2020/2021	Variation (%)
Incinérables	1462,44	1580,72	1722,3	1267,9	-454,40	-26,38%
Ultimes	1073,38	1022,12	1064,7	835,12	-229,58	-21,56%
Bois	2065,26	2103,66	2340,48	1775,22	-565,26	-24,15%
Meubles	1322	1351,91	1501,99	1 166,80	-335,19	-22,32%
Placoplâtre	161,72	146,96	151,04	120,4	-30,64	-20,29%
Gravats	7458,52	7740,88	9437,646	6755,01	-2 682,64	-28,42%
Déchets verts	9778,6	9158,22	11037,12	8985,44	-2 051,68	-18,59%
Cartons	294,36	283,72	362,16	298,64	-63,52	-17,54%
Ferrailles	769,86	803,4	876,32	694,28	-182,04	-20,77%
D3E	523,48	493,28	549,29	455,09	-94,20	-17,15%
DMS	110,97	115,86	129,76	105,24	-24,52	-18,90%
Piles	4,421	4,96	5,6	4,93	-0,67	-11,96%
Batteries	14,67	17,2	18,185	14,968	-3,22	-17,69%
Radios	0,34	0,18	0,33	0,41	0,08	24,24%
Huile friture	7,08	5,173	7,72	1,30	-6,42	-83,16%
Huile vidange	18,36	13,6	17,53	15,4	-2,13	-12,15%
Textiles	46,98	34,85	48,65	44,79	-3,86	-7,93%
<b>Total</b>	<b>25112,44</b>	<b>24876,69</b>	<b>29270,82</b>	<b>22540,94</b>	<b>-6 729,88</b>	<b>-22,99%</b>



### 4.3.4 Synthèse des tonnages collectés

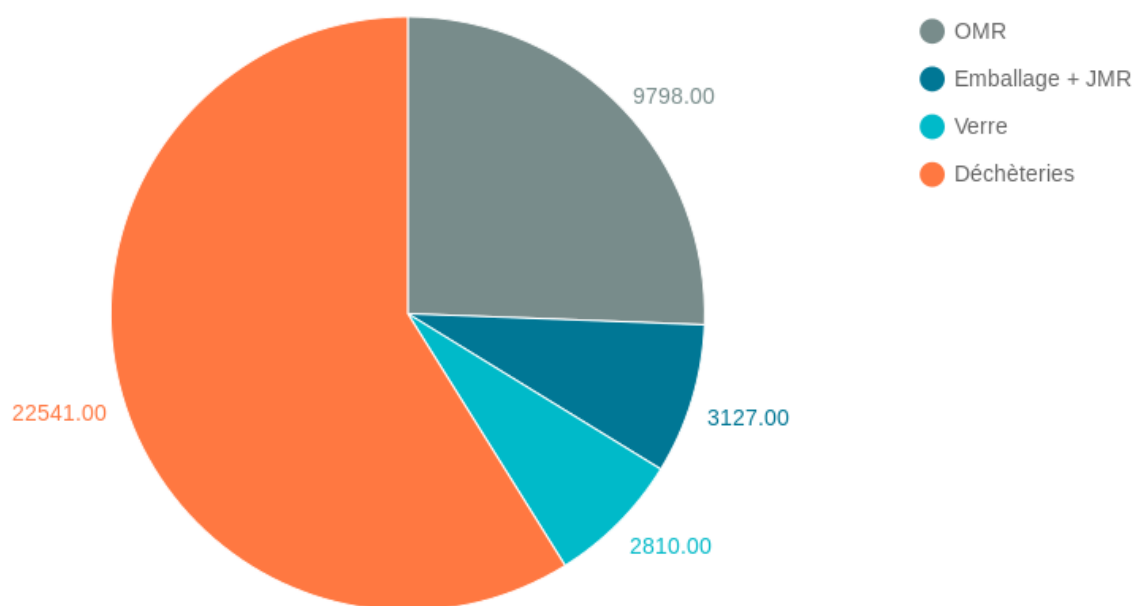
Déchets Collectés	2022			2021		
	Tonnages (Tonnes)	Tonnage pop DGF* Kg / Hab / An	Tonnage pop INSEE* Kg / Hab / An	Tonnages (Tonnes)	Tonnage pop DGF* Kg / Hab / An	Tonnage pop INSEE* Kg / Hab / An
OMR	9 798	202	253	9 874	206	255
Emballages et JMR	3 127	64	81	3 190	67	83
Verre	2 810	58	73	2 867	60	74
Déchèteries	22 541	464	583	29 271	611	757
<b>Total</b>	<b>38 276</b>	<b>799</b>	<b>990</b>	<b>40 480</b>	<b>849</b>	<b>1 051</b>

(\*) Population DGF 2022: 48 533 habitants

(\*) Population INSEE 2022 : 38 652 habitants

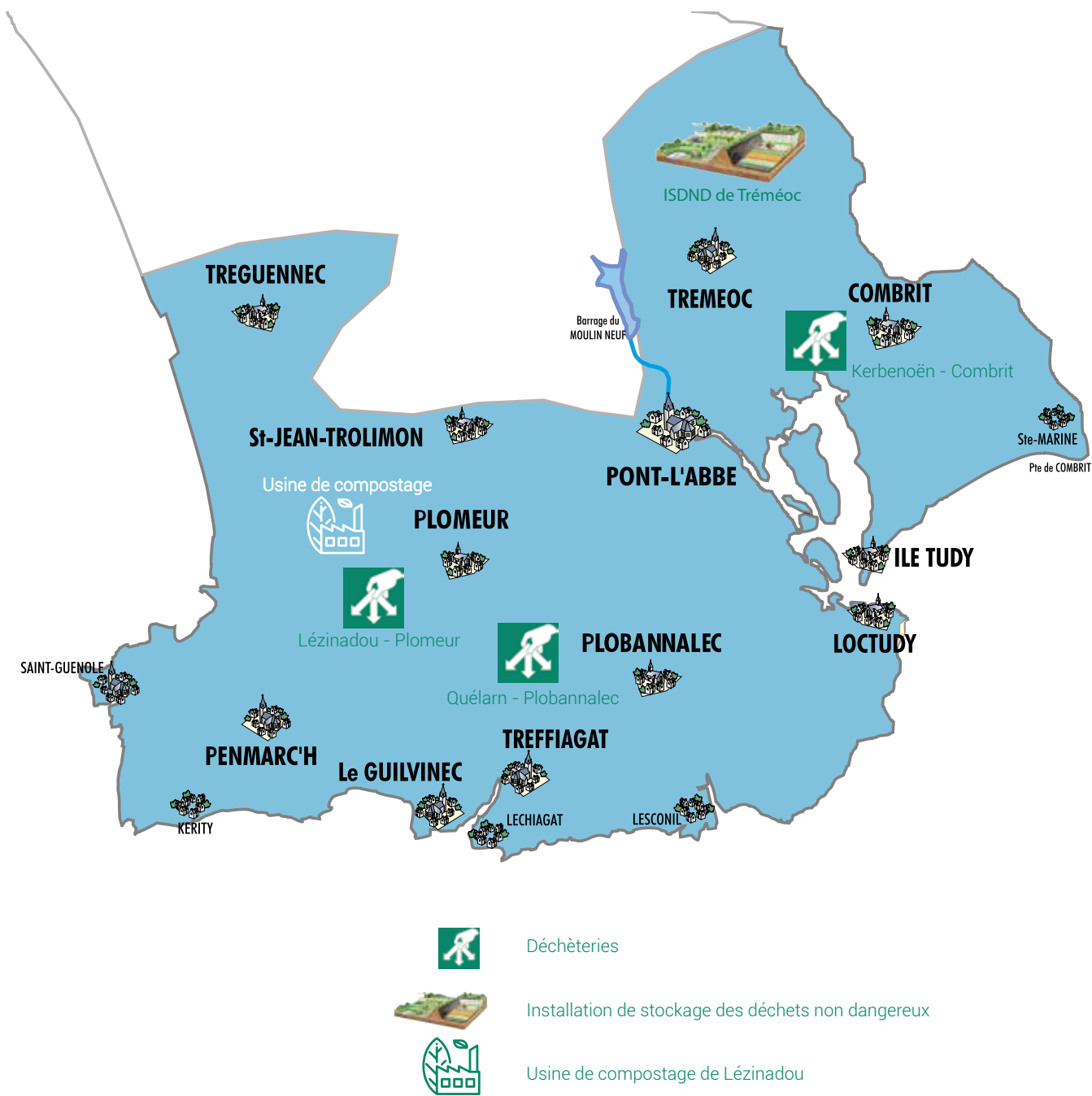
(\*) Population DGF 2021: 47 890 habitants

(\*) Population INSEE 2021 : 38 652 habitants



# 5. Le traitement des déchets - Organisation

## 5.1 Localisation des unités de traitement existantes



## 5.2 Destination des produits

### 5.2.1 Destination des produits des déchèteries

Types de déchets	Transport	Tri	Lieu de traitement	Modalité de traitement
Cartons	LE PAPE	ECOTRI	REVIPAQ	Recyclage
Gravats			CET Classe III Carrière LE PAPE	Enfouissement
Déchets verts			Usine de Lézinadou	Compostage
Encombrants ultimes		GUYOT	Guyot Morlaix / Gueltas	Recyclage ou CSR / Enfouissement
Encombrants incinérables		SIDEPAQ Briec / VALCOR Concarneau		Incinération
Encombrants Bois		LE PAPE	Armor Panneau	Recyclage
Mobilier	RECYCLEURS BRETONS		Guipavas	Recyclage ou CSR / Enfouissement
Ferrailles	LE PAPE		LE DONGE Landudec	Recyclage
Batterie	SARP OUEST SANIROISE			
D3E	VEOLIA	Atelier Fouesnantais St Evarzec		Recyclage
DMS hors DDS	SARP OUEST			Incinération
ECO DDS	CHIMIREC			Incinération
Piles	VEOLIA			Recyclage
Huile friture	OLEOVIA		NORD ESTER	Recyclage
Huile vidange	SARP OUEST SANIROISE			Recyclage
Textiles	ABI 29			Recyclage

### 5.2.2 Destinations des produits issus du tri sélectif des OMR

Matériaux	Tri	Repreneur	Lieu de recyclage
Acier OM	UCOM Lézinaudou	Guyot Environnement	Boucau (64)
Acier CS	Ecotri	Guyot Environnement	Boucau (64)
Alu	Ecotri	Guyot Environnement et Regeal Affimet	Compiègne (60)
Tétra briques (ELA)	Ecotri	Revipaq	Hondouville (76)
Carton 5,02	Ecotri	Revipaq	Saillait-sur-Vienne (87)
Plastique	Ecotri	Valorplast	France (81,2%), Portugal (16,3%), Allemagne (1,4%) et Espagne (1,1%)
Papier	Ecotri	Netra-Véolia	Allaire (56)
Verre		Verralia	Chateaubernard (16)

### 5.3 Nature des traitements (dont valorisation)

	OM	Tri selectif	Verre
Usine de traitement de Plomeur	X		
Centre de tri de Fouesnant		X	
Centre de stockage Ergué Gabéric			X

### 5.4 Usine de Lézinaudou

La CCPBS a transféré la compétence traitement au syndicat VALCOR en août 2020. Toutefois elle reste propriétaire de l'unité de valorisation organique au lieu-dit Lézinaudou à Plomeur.

Les déchets traités sur ce site sont :

- > les ordures ménagères collectées sur le territoire de la communauté ;
- > les déchets verts collectés dans les déchèteries de la communauté ou directement apportés à l'usine.

Deux usines ont été construites sur ce site.

La première, datant de 1983, modernisée et

mise aux normes entre 2009 et 2012, est une usine de compostage des ordures ménagères. La seconde, mise en service en 2006, est une usine de compostage de boues d'épuration et de potabilisation.

Le marché d'exploitation de l'usine de compostage des ordures ménagères en cours se terminera le 1er juillet 2024. Il est reconductible 2 fois 15 mois soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'usine de compostage dans son ensemble est exploitée par l'entreprise GEVAL.

## 5.5 Procédé de traitement des ordures ménagères

- Les déchets sont réceptionnés à leur arrivée sur le site dans une fosse de stockage, depuis laquelle ils sont repris par un grappin et chargés sur des convoyeurs les menant vers un tube de pré-fermentation en rotation, de 40 m de longueur et 4 m de diamètre, appelé BRS (Bio-Réacteur Stabilisateur).



- Ils séjournent entre 3 et 4 jours dans le BRS, qui permet une dégradation accélérée des ordures.

- Le produit résultant de la pré-fermentation est criblé une première fois en sortie du tube dans un trommel de 4 m de longueur à mailles de 150 mm. Le passant procède vers l'affinage et les déchets sortant du trommel sont évacués vers un compacteur. Ce sont les refus grossiers. Ils sont déferrailés grâce à un overband (bande aimantée) avant d'être compactés dans des bennes spéciales.

- Le passant du crible à maille de 150 mm est évacué vers la tour d'affinage. Il subit en premier lieu un déferrailage par overband, puis passe dans un crible vibrant à maille de 70-35 mm, puis dans un crible à maille de 15-12 mm. Les refus des deux cribles, dits refus légers, sont évacués vers le compacteur pour y être compactés en mélange avec les refus grossiers.

- Le passant de ces deux cribles subit un dernier affinage densimétrique par passage sur une double table balistique. Ce dispositif composé de deux tapis à rebonds montés en série permet de séparer le pré-compost (matière organique) des refus dits lourds, qui sont composés essentiellement de petits morceaux de verre, de cailloux et de plastique dur.

- Le pré-compost est ensuite mélangé avec du broyat de déchets verts et mis en fermentation. Depuis la fin d'année 2012, la fermentation du compost se déroule dans un bâtiment fermé dans lequel l'air vicié est totalement traité. Ceci permet de réduire considérablement les émissions d'odeurs du site, la fermentation étant la phase du compostage provoquant le plus d'odeurs. Cette phase dure 5 semaines. Le produit est ensuite criblé et mis en maturation pendant 8 semaines sur la plateforme extérieure du site.

- À l'issue de cette phase, un prélèvement est effectué. Celui-ci est analysé en laboratoire pour vérifier la

qualité du produit sortant. Dès validation de la conformité à la norme NF U44-051, le compost peut être évacué du site et utilisé comme amendement organique par les bulbiculteurs, horticulteurs et maraîchers exploitant les parcelles à proximité de l'usine.

- Les refus légers et grossiers, qui sont compactés en bennes spéciales, sont évacués du site et traités dans des installations extérieures dans le cadre de marchés publics de traitement.

Depuis avril 2015, les refus légers et grossiers sont valorisés énergétiquement dans les incinérateurs de Briec et Concarneau. Les refus lourds quant à eux sont ultimes, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de filière de valorisation à ce jour pour ces déchets. Ils sont donc enfouis en Installation de Stockage de Déchets non dangereux à Geltas (56).

### 5.5.1 Tonnages des ordures ménagères

	2021				2022			
	CCPBS	Industriels	Valcor	Total reçu à l'usine	CCPBS	Valcor	Industriels	Total reçu à l'usine
Janvier	717,8	2,38	0	720,18	736,72	0,00	3,16	739,88
Février	653,96	2,3	0	656,26	639,51	0,00	3,38	642,89
Mars	732,26	8,06	0	740,32	738,22	0,00	3,36	741,58
Avril	766,84	25,5	0	792,34	765,86	208,60	6,20	980,66
Mai	770,16	9,74	51,6	831,5	817,42	0,00	4,36	821,78
Juin	859,72	6,9	0	866,62	828,14	28,84	3,68	860,66
Juillet	1142,48	30,5	0	1172,98	1 077,58	-22,68	6,12	1061,02
Août	1307,56	5,78	0	1313,34	1 277,12	0,00	5,18	1282,3
Septembre	891,38	2,9	0	894,28	823,44	0,00	3,48	826,92
Octobre	735,38	3,42	53,7	792,5	670,70	0,00	2,50	673,2
Novembre	785,36	3,16	0	788,52	730,40	27,14	5,18	762,72
Décembre	744,96	3,5	109,36	857,82	692,98	22,48	1,92	717,38
<b>Total</b>	<b>10107,86</b>	<b>104,14</b>	<b>214,66</b>	<b>10426,66</b>	<b>9798,09</b>	<b>264,38</b>	<b>48,52</b>	<b>10110,99</b>

### 5.5.2 Tonnage et répartition des refus de compostage

	Tonnage OM composté à Lézinaidou	Tonnage refus lourds GUELTAS	Tonnage refus légers			TOTAL	Taux de refus par rapport au tonnage OM entrant
			CONCARNEAU	BRIEC	GUELTAS		
Janvier	900,00		338,46	160,88		499,34	55,5%
Février	565,00		249,72	112,58		362,30	64,1%
Mars	970,00		246,28	204,98		451,26	46,5%
Avril	800,00	21,82	103,64	221,32		346,78	43,3%
Mai	670,00		104,08	240,16		344,24	51,4%
Juin	940,00			348,12	100,88	449,00	47,8%
Juillet	955,00			455,70		455,70	47,7%
Août	1 015,00		19,34	545,40		564,74	55,6%
Septembre	878,00		436,52	73,96		510,48	58,1%
Octobre	0,00					0,00	0,00
Novembre	280,00		149,16			149,16	53,3%
Décembre	820,00		371,40			371,40	45,3%
<b>Total</b>	<b>8 793,00</b>	<b>21,82</b>	<b>2 018,60</b>	<b>2 363,10</b>	<b>100,88</b>	<b>4504,40</b>	<b>51,2%</b>

## 5.6 Compostage des déchets verts

Les déchets verts sont broyés sur le site de Lézinadou puis orientés selon les besoins vers les deux filières de compostage d'ordures ménagères et de compostage de boues. Les déchets restants sont compostés seuls.

	Composts	Tonnages
	OMR/DV	2 506,04
	BOUES/DV	2 796,02
	DV seuls	2 561,15

9 863 t. de déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des professionnels ont été réceptionnées à l'usine contre 12 617 t. en 2021.

En 2022, 2 561 t. de compost de déchets verts seuls ont été produits sur le site.

## 5.7 Installation de stockage de déchets non dangereux de Tréméoc

L'installation de stockage de déchets de Tréméoc, ouverte en 1996, compte 5 casiers ayant reçu au total 101 193,13 t de déchets. L'exploitation a été arrêtée le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Depuis cette date, aucun déchet n'a été enfoui dans l'installation.

La couverture des casiers est composée des couches suivantes :

- › Des drains de dégazage du biogaz reliés à des cheminées d'évacuation équipées de chaussettes filtrantes au charbon actif,
- › Une couche d'argile d'1 m d'épaisseur de perméabilité inférieure à  $10^{-9}$ ,
- › 50 cm de gravier (20-40 mm) pour drainer les eaux de pluie, sur les casiers A et C, une géomembrane drainante pour les casiers D et E, et une géogrille drainante pour le casier B,
- › Une couche de terre végétale de 30 à 50 cm avec une végétalisation de type prairial.

L'ensemble des casiers A, B, C, D et E disposent également d'une membrane étanche, situé sur la couche d'argile. Par conséquent, les casiers sont tous étanches et les eaux de ruissellement sont orientées vers un bassin de rétention/décantation avant rejet au milieu naturel.

### 5.7.1 Lixiviats (ISDnd)

L'eau contenue initialement dans les déchets, ainsi que celle provenant des précipitations entre en contact avec les déchets lors du remplissage des casiers et entraîne la production de lixiviats (eaux souillées). Ceux-ci sont collectés par des drains disposés au fond des casiers, et dirigés vers un bassin de stockage.

Il est à noter que même lorsque l'installation est arrêtée, les casiers continuent de produire des lixiviats : en effet l'eau contenue

dans les déchets peut mettre plusieurs années à atteindre les drains situés au fond des casiers. Depuis les travaux d'étanchéité de la couverture, terminés en 2022, les volumes annuels de lixiviats à traiter ont fortement diminué.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les volumes de lixiviats produits à la pluviométrie enregistrée sur le site ces dernières années :

		2020	2021	2022
	Volume de lixiviats évacué	4 550 m <sup>3</sup>	2 230 m <sup>3</sup>	165 m <sup>3</sup>
	Pluviométrie enregistrée sur le site	1320 mm	992 mm	887 mm
	Ratio Volume lixiviats/pluviométrie	3,45	2,25	0,19

Les lixiviats collectés sur le site sont régulièrement pompés et évacués vers les stations d'épuration locales afin d'y être traités. La répartition des volumes par station est la suivante pour l'année 2022 :

		2021	2022
	STEP	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
	Combrit	580	20
	Loctudy	132	
	Penmarc'h	136	14
	Pont-l'Abbé	849	116
	Treffiat	216	15
	Quimper	317	
	TOTAL	2 230	165

Les prélèvements dans le ruisseau sont effectués en amont et en aval du site. Les résultats de ces différentes analyses sont consignés dans le rapport annuel d'exploitation du site, qui est consultable dans les locaux de la communauté de communes.

# 6. Le traitement des déchets - Bilan

## 6.1 Capacité et tonnages traités

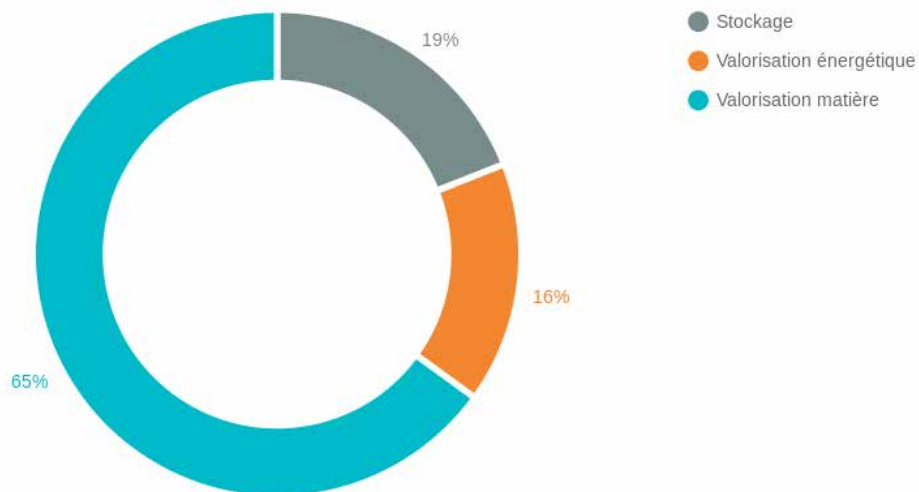
### 6.1.1 Taux global de valorisation

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte insiste sur la priorité d'agir sur la prévention des déchets pour en limiter la production et impose, lorsque le déchet est produit, de respecter la hiérarchie des modes de traitements suivante :

- Réutilisation,
- Valorisation matière,
- Valorisation énergétique,
- Enfouissement.

Pour les déchets collectés sur le territoire de la CCPBS, la répartition par mode de traitement est la suivante :

Type de déchets	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Stockage	Total
Ordures ménagères	5 530,84	4 246,10	21,14	9 798,09
Cartons	298,64			298,64
Gravats			6 755,01	6 755,01
Déchets verts	9 862,67			9 862,67
Encombrants ultimes			835,12	835,12
Encombrants incinérables		1 267,90		1 267,90
Encombrants bois	1 775,22			1 775,22
Mobilier	1 166,80			1 166,80
Ferrailles	694,28			694,28
Batterie	18,19			18,19
D3E	455,09			455,09
DMS		129,76		129,76
Piles	5,60			5,60
Huile friture	7,72			7,72
Placoplâtre	120,40			120,40
Huile vidange	17,53			17,53
Textiles	170,00			170,00
Verre	2 810,00			2 810,00
Tri sélectif	2 535,85	591,15		3 127,00
Tonnage total	25 468,82	6 234,91	7 611,27	39 315,01
Répartition 2022	64,78%	15,86%	19,36%	100,00%
Répartition 2021	62,34%	15,50%	22,16%	100,00%



Sur le territoire du Pays bigouden sud, le taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés atteint 65 %. Un taux élevé, la moyenne nationale se situant autour de 45%. Ce taux s'explique par la qualité de la collecte sélective, la valorisation de la partie fermentescible des OM sur l'usine de Lézinadou et la séparation des flux dans les déchèteries modernisées.

Les refus légers de compostage et de tri sélectif, les encombrants incinérables et les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont incinérés dans les unités de valorisation énergétique de Briec et Concarneau. Ce sont 16 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont valorisés énergétiquement.

19 % des DMA ont été enfouis en installations

de stockage en 2022. Sur ces déchets, les gravats représentent 89 % du tonnage, et s'agissant de déchets inertes, il n'existe pas d'autres alternatives que le stockage en installation de classe 3.

Les refus lourds issus du compostage des OM et les encombrants ultimes sont enfouis en installation de classe 2.

Le taux global de valorisation (matière et énergétique) a augmenté entre 2021 et 2022, passant de 78% à 81%. Le stockage est en diminution passant de 22% à 19 % du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés. Cette diminution est due à une baisse des dépôts de gravats du fait de la fermeture de l'accès des professionnels en déchèteries.

### 6.1.2 Tonnages traités et indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi de transition énergétique prévoit que soit présenté l'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en stockage avec une base 100 en 2010. Les évolutions entre 2010 et 2022 sont les suivantes :

	2010	2022
Ordures ménagères (y compris refus de compostage)	1 617,78	21,14
Encombrants ultimes	4 958,73	835,12
<b>TOTAL</b>	<b>6 576,51</b>	<b>856,26</b>
Indice	100	13,02

On constate donc une très nette diminution des tonnages enfouis entre 2010 et 2022 avec un passage de 6 600 t. en 2010 à 860 t. en 2022, soit une baisse de 87 %.

Par ailleurs, le tonnage de déchets ménagers et assimilés inertes enfouis en installation de stockage de classe 2, est resté relativement stable passant de 1 081 en 2021 à 860 en 2022 soit une différence de 220 t. due une importante diminution des déchets ultimes du fait de la fermeture de l'accès des professionnels en déchèteries

### 6.1.3 Capacité des installations et tonnages traités

L'usine de traitement des ordures ménagères de Plomeur a une capacité de traitement de 16 000 tonnes annuelles pour un apport de 10 111 en 2022.

### 6.2 Définition et enjeux des refus de tri

	2020	2021	2022
Recyclables secs triés (en tonnes)	2988,3	3190,34	3127,04
Recyclables de tri (en tonnes)	504,44	591,153	623,8
Taux de refus	16,88%	18,53%	19,95%
Part des refus ambigus*	136,20	159,61	171,86
Taux de refus sans les ambigus*	12,32%	13,53%	14,45%

(\*) Les refus ambigus sont les emballages qui font partis des consignes de tri de CITEO mais qui ne sont pas valorisables (plastiques noirs, emballages en bois...)

Le taux de refus a augmenté par rapport à 2021 passant de 18,5 % à 19,95 %. Depuis la fin de l'année 2020 une baisse de la qualité du tri se fait ressentir.

Il est important de préciser qu'en enlevant les refus ambigus (emballages faisant partis des consignes de tri de CITEO mais non valorisables), le taux de refus est de 14,5 % (13,5 % en 2021).

# 7. Impact environnemental et impact sanitaire

## 7.1 Exemples d'indicateurs :

Les tournées de collecte ont été reprises et des points de regroupement ont été mis en place.

Ces points permettent d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les arrêts des camions, donc d'optimiser la consommation de carburant.

Depuis octobre 2019 les tournées des bacs OMR ont été diminuées à un passage tous les 15 jours pendant la période hivernale.

Année	2020	2021	2022
Consommation de carburant du service déchets (en litre)	166 412	171 241	167 184

Entre 2021 et 2022, la consommation de gazoil a diminué et se rapproche de celle de 2020 (année du COVID-19, avec ajustement des collectes). La collectivité s'est séparée de deux camions gros consommateurs de gazoil.



## 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

### 8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

#### 8.1.1 Service collecte

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		ENSEMBLE	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Administration des déchets	4	2,66	0	0	4	6,66
Service de collecte	26	21,05	46	9,09	35,09	56,14
<b>Total 2022</b>	<b>30</b>	<b>23,71</b>	<b>46</b>	<b>9,09</b>	<b>39,09</b>	<b>62,8</b>
2021	28	24,21	47	7,83	75	32,04
2020	30	24,43	53	7,83	83	32,26
2019	31	26,69	51	8,42	82	35,11
2012	34	29,9	59	7,68	93	37,54
2010	37	31,4	54	9	91	40,54

#### 8.1.2 Service déchèterie

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		ENSEMBLE	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Déchèteries						
2022	11	8,48	9	1,94	20	10,42
2021	13	8,85	7	1,2	20	10,05
2020	11	7,91	10	1,23	21	9,14
2019	13	9,04	11	1,66	24	10,7
2012	8	5,26	1	0,68	9	5,94
2010	7	4,43	4	1,19	11	5,62

## 8.2 La démarche de prévention

La collectivité s'est dotée d'un conseiller de prévention au mois de septembre 2017 afin de structurer sa politique de santé et de sécurité du travail. Deux objectifs sont recherchés :

- › Agir sur l'absentéisme pour raisons de santé,
- › Sécuriser la collectivité vis-à-vis de ses obligations.

Elle s'appuie sur un réseau de proximité de relais prévention. Le document unique est réalisé. Sur la base de son plan d'actions, un programme d'actions annuel est élaboré.

Dans le but d'aller sur le champ de la santé au travail et de prévenir l'usure professionnelle, la collectivité prend, également, en compte l'ergonomie des postes de travail.

	2020	2020 Service déchets	2021	2021 Service déchets	2022	2022 Service déchets
Taux de fréquence	28,27	59,58	26,7	57,35	31,31	47,09
Taux de gravité	0,79	1,93	1,06	3,55	0,6	1,19

Les indicateurs d'accidents du travail

Le taux de fréquence est en baisse et cette baisse se confirme depuis l'année 2020. Le taux de gravité est également en baisse par rapport à 2021. Il y a eu moins d'accidents en 2022, leur gravité a été moindre, ils ont entraîné moins de jours d'arrêt.

Il faut souligner que les activités de collecte et de traitement de déchets présentent un

nombre important de risques professionnels : risque mécanique en lien avec la benne à ordures ménagères, risque routier, risques liés aux manutentions manuelles, aux gestes répétitifs, à la montée et descente des marchepieds et du véhicule notamment. Le vieillissement des agents est également un facteur de risques.

# 9. La concertation et la gouvernance

## 9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Le rapport annuel déchet est présenté chaque année en conseil communautaire puis lors des conseils municipaux. Ce document est également mis à disposition sur le site internet de la CCPBS.

Des événements ponctuels sont organisés afin que les techniciens puissent échanger directement avec les habitants.

On peut citer notamment les actions de sensibilisations à la réduction des déchets (animation en déchèterie, conférence, troc textile), la présence d'un technicien sur divers événements (foire, ramassage de déchets sur les plages) et l'organisation de visite (centre de tri, usine de compostage, déchèterie, centre technique communautaire).



## **PARTIE 2 :**

# **Les indicateurs économiques et financiers**

La matrice des coûts est un outil créé par l'ADEME qui permet de comparer les collectivités entre elles, en utilisant les mêmes bases de répartition.

Le coût aidé représente le coût final à la charge de la collectivité après déductions des recettes industrielles, des soutiens et des subventions.

## 10. Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

### 10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et des gestions des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OM	Tri sélectif	Verre	Déchèteries
Fréquence	C0,5 à C7	C0,5 à C7	C0,5 à C3	3 déchèteries en régie
Collecte et Conteneurs	PAP Conteneur individuel PAV	PAP Conteneur individuel PAV	PAV	
Transport	Régie	Régie	Régie	Prestataire privé
Traitement	Compostage prestataire privé	Tri prestataire privé	Prestataire Privé	Divers traitements Prestataires privés

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité :

	OM	Tri sélectif	Verre	Déchèteries	Total flux
Population desservie	48 533	48 533	48 533	48 533	48 533
Tonnage	10 111	3 127	2 810	22 541	38 589
Collectivités Kg/hab	208	64	58	464	789
Données nationales (2013) Kg/hab	269	47	29	198	543
Ecart/ratio national	-61	17	29	266	252

## 10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Principales prestations externalisées:

Prestations	Nom prestataire	2018	2019	2020	2021	2022
OMR : traitement & CETD						
Exploitation de l'usine	GEVAL	938 162	918 570	367 647	0	0
Traitement de refus lourds	SITA OUEST	4 418	2 902	4 539	0	0
Traitement de refus légers	VALCOR/SIDE-PAQ	425 238	438 729	232 082	0	0
TP Usine Lézinaïdou	GEVAL			33 990	0	7 256
Contribution VALCOR OMR/Déchetteries	VALCOR			835 631	1 772 962	1 593 182
Suivi post-exploitation du CET	GEVAL	59 932	67 988	76 913	74 006	72 194
Pompage & transport des lixiviats	ALG	19 704	22 272	24 540	11 229	1 075
Traitement des lixiviats	SAUR	28 577	24 926	12 331	10 313	9 107
<b>Total</b>		<b>1 476 031</b>	<b>1 475 387</b>	<b>1 587 672</b>	<b>1 747 023</b>	<b>1 733 822</b>
Déchetteries :						
Exploit. usine (trait. déch. Verts)	GEVAL	528 972	552 460	218 697	0	0
Contribution DV	VALCOR			248 145	583 012	472 747
Déchett./Enlèv. & transport	LE PAPE	402 449	436 750	448 493	520 604	422 825
Traitement ultimes	VEOLIA	122 887	131 009	138 394	197 766	180 673
Traitement Incinérables	SIDEPAQ	129 448	140 423	61 865	0	0
Contribution Incinérables	VALCOR			93 111	195 026	196 910
Valorisation bois en mélange	LE PAPE Envir.	141 403	150 326	156 521	220 647	181 878
Traitement des gravats	LE PAPE	47 372	66 193	55 348	73 605	54 986
Traitement des placoplâtres	LE PAPE	12 693	12 865	11 945	18 101	9 717
Collecte DMS & trait.	SECHE ENVIR.	50 995	77 515	74 908	46 956	39 761
Trait. Papiers-cartons/Déchet.	Atelier fouesn.	12 941	11 432	11 026	13 496	11 667
<b>Total</b>		<b>1 311 151</b>	<b>1 449 160</b>	<b>1 578 973</b>	<b>1 518 452</b>	<b>54 986</b>

## 10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (Suite)

Prestations	Nom prestataire	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte sélective						
Prestation de tri (Emballage & JMR)	Atelier fouesn.	680 238	667 453	670 824	672 241	721 082
Traitement des refus de tri	SIDEPAQ/VALCOR	33 448	42 871	19 482	0	0
Chargement du verre	Transp. LE GOFF	11 085	11 421	12 228	12 100	12 171
<b>Total</b>		<b>724 771</b>	<b>721 745</b>	<b>702 533</b>	<b>684 341</b>	<b>733 253</b>
Collecte OM						
Divers (lavage conteneurs...)		21 401	10 560	10 164	85 166	35 531
	<b>Total partiel</b>	<b>3 671 363</b>	<b>3 786 665</b>	<b>3 852 067</b>	<b>4 385 743</b>	<b>4 073 771</b>

# 11. Budget : coût du service et financement

## 11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Dépenses d'investissements	830 000
Dépenses de fonctionnement	7 597 935

Dépenses d'investissement :  
 - Détection incendie à l'usine de co-compostage 300 000 €  
 - Travaux de couverture des casiers à l'ISDnd 450 000 €

## 11.2 Le coût aidé du service public (TTC)

2022-Matrice simplifiée des coûts du service déchets	OMR	RSOM	Verre	Déchète-ries	Professionnels		DV	Passif	Total
				(**)	OMR	DV	Mairies	CETD	
Tonnages	9 779	3 127	2 810	15 800	0	0	870		32 386
<b>Charges</b>	<b>3 045 504</b>	<b>1 743 035</b>	<b>240 952</b>	<b>2 327 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 834</b>	<b>190 749</b>	<b>7 597 935</b>
Fonctionnelles	103 515	69 477	9 995	79 123	0	0	1 694	0	263 803
Prévention	10 303	3 295	2 961	4 140	0	0	0	0	20 698
Collecte	1 314 321	933 966	215 825	622 074	0	0	0	0	3 086 187
Transit/Transport	121 499	0	12 171	423 738	0	0	0	0	557 408
Traitement	1 495 866	736 298	0	1 198 785	0	0	48 140	190 749	3 669 838
Tri Conditionnement	0	736 298	0	11 667	0	0	0	0	747 964
Compostage	907 010	0	0	497 559	0	0	48 140	0	1 452 709
Incinération	582 859	0	0	197 521	0	0	0	0	780 381
Valorisation	0	0	0	181 878	0	0	0	0	181 878
Stockage CET2	5 996	0	0	180 673	0	0	0	190 749	377 418
Stockage CET3	0	0	0	64 703	0	0	0	0	64 703
DDS	0	0	0	64 784	0	0	0	0	64 784

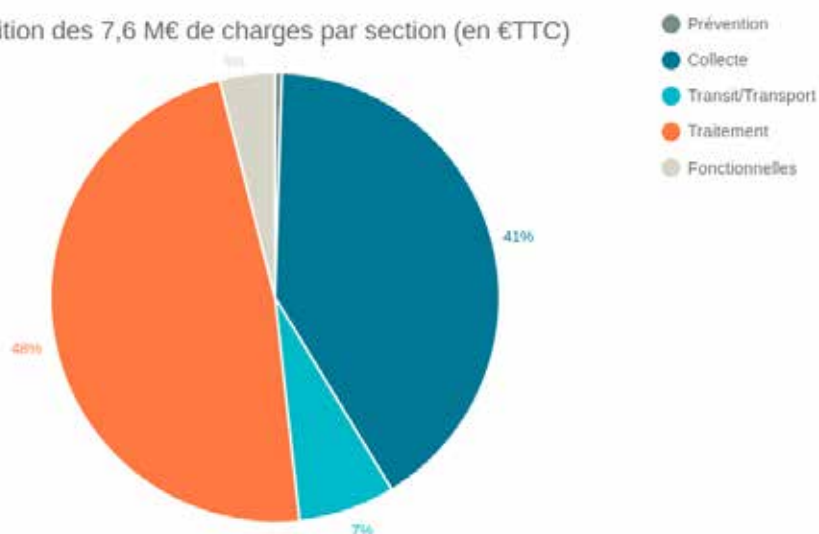
## 11.2 Le coût aidé du service public TTC (Suite)

2022 - Matrice simplifiée des coûts du service déchets	OMR	RSOM	Verre	Déchèteries	Professionnels		DV	Passif	Total
				(**)	OMR	DV	Mairies	CETD	
Produits	47 189	1 249 931	95 972	244 396	0	0	0		1 637 488
Ventes	6 864	434 210	62 975	147 050	0	0	0		651 098
Soutiens	38 967	814 264	32 607	63 353					949 191
Subvention d'investissement	1 359	1 458	390	33 992					37 199
<b>Coût Complet</b>	<b>5 996</b>	<b>1 743 035</b>	<b>240 952</b>	<b>2 327 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 834</b>	<b>190 749</b>	<b>4 558 427</b>
€/An/Hab	0	36	5	48					94
€/An/Tonnes	1	557	86	147					141
<b>Coût Aidé</b>	<b>2 998 315</b>	<b>493 104</b>	<b>144 980</b>	<b>2 083 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 834</b>	<b>190 749</b>	<b>5 960 447</b>
€/An/Hab	62	10	3	43				4	123
€/An/Tonnes	307	158	52	132					
<b>Recettes Fiscales</b>	<b>1 959 933</b>	<b>626 722</b>	<b>500 060</b>	<b>2 829 628</b>	<b>0</b>				<b>5 916 342</b>
TEOM	1 740 243	556 472	500 060	2 811 724					5 608 499
RS	219 690	70 249		17 904	0				307 843

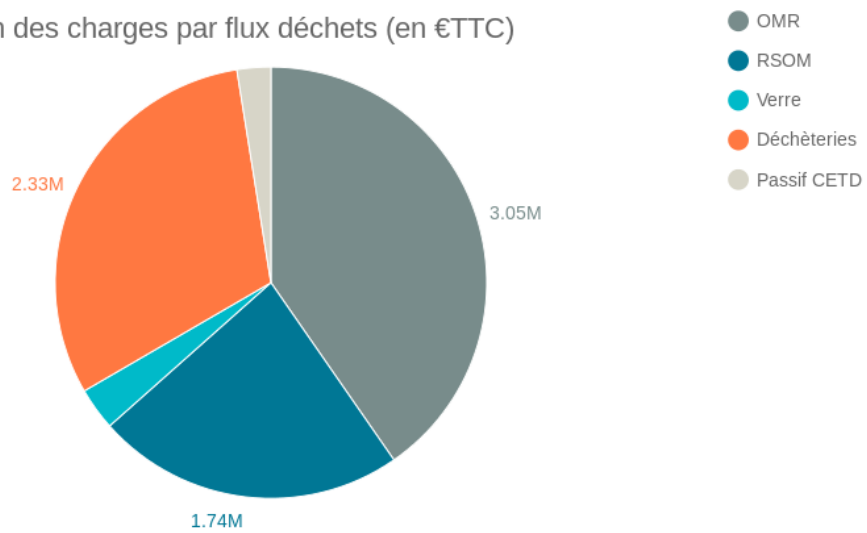
(\*) Population DGF 2022 : 48 533

(\*\*) Déchèteries: Tonnages hors gravats.

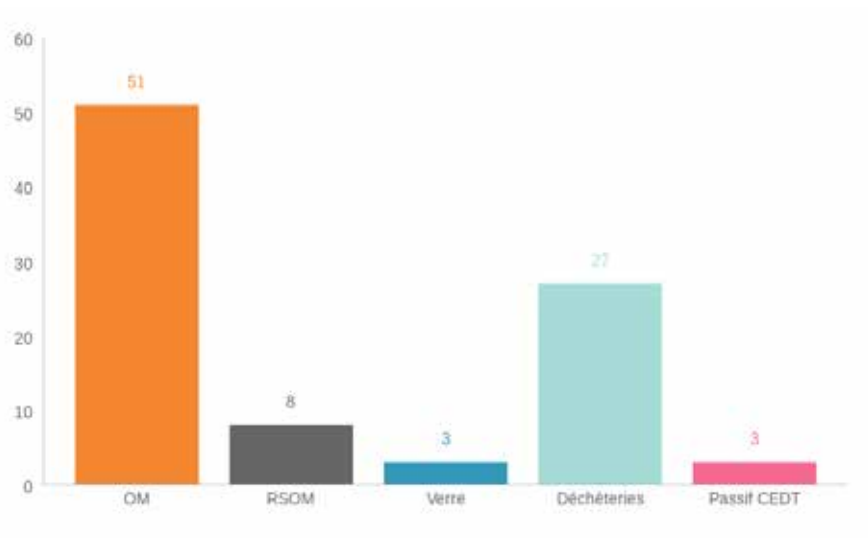
Répartition des 7,6 M€ de charges par section (en €TTC)



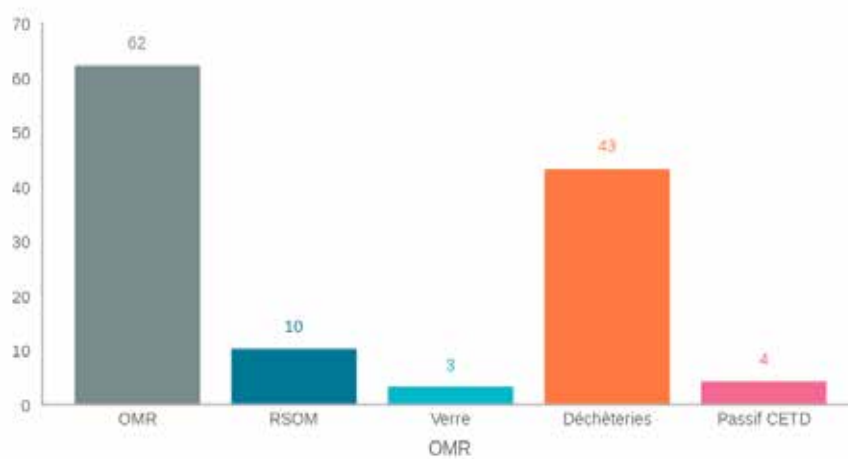
Répartition des charges par flux déchets (en €TTC)



Répartition des coûts à recouvrir 2022 par flux de déchets



Coût aidé par an et par habitant



Le coût aidé (Solde à la charge de la collectivité) a diminué de près de 360 000 € TTC, par rapport à 2021. Les ventes de matières recyclables ont été en forte hausse en 2022 : 200 000 €.

Les travaux de couverture des casiers de l'ISDnd ont permis une diminution des coûts de 60 000 €. La fermeture des déchèteries aux professionnels a permis également une diminution des coûts de près de 200 000 €.



## 11.3 Le financement du service public

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (la taxe peut être récupérée par les propriétaires sur les locataires). Par délibération le conseil de communauté du 31 mars 2022 a voté la stabilité du taux à 9,62 % comme en 2021.

### Redevance spéciale déchets professionnels (déchets non ménagers) :

Les modalités d'application de la redevance spéciale sont précisées à l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales :

*"À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui n'ont pas institué la redevance prévue à l'article L22333-76 (redevance générale) créent une redevance spéciale afin d'assurer l'élimination des déchets visés à l'article L2224-14. Cette redevance se substitue pour les déchets concernés à celle prévue à l'article L2333-77 (redevance camping). Cette redevance*

*est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Elles peuvent décider, par délibération motivée d'exonérer de la TEOM les personnes assujetties à la redevance spéciale."*

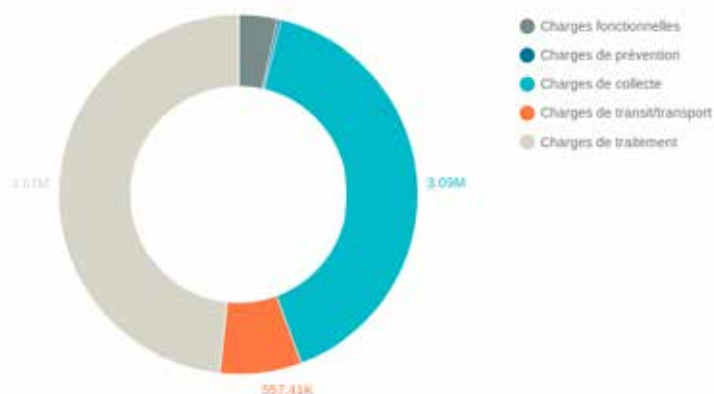
La redevance spéciale appliquée aux professionnels est calculée en fonction du volume de production et de la fréquence de collecte. La collectivité a fixé un coefficient de base (correspondant au coût de collecte de l'année n-2) sur lequel est appliquée une pondération tenant compte du nombre de collecte souhaité par le professionnel. La redevance spéciale s'applique également aux colonies de vacances, centre de loisirs avec hébergement 0,27 € par personne et par nuitée.

Le montant de la redevance spéciale 2022 perçue est de **290 000 €** pour plus de 252 redevables.

## 12. Structure de coût

### 12.1 La nature des charges TTC (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

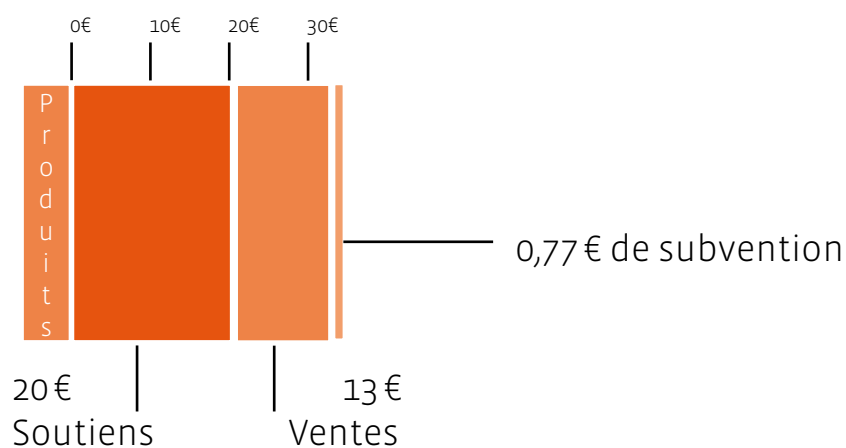
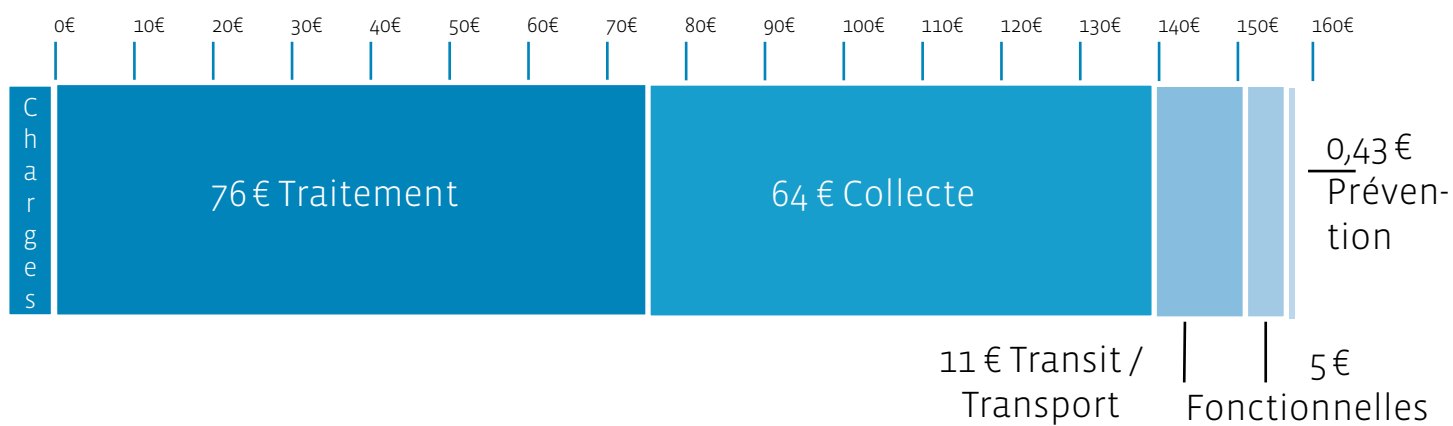
Postes de charges	En euros
Charges fonctionnelles	263 803
Charges de prévention	20 698
Charges de collecte	3 086 188
Charges de transit/ transport	557 408
Charges de traitement	3 669 838
<b>Total des charges</b>	<b>7 597 935</b>



### 12.2 La nature des produits TTC (ou montant global et détaillé des recettes)

Ventes de Matériaux / Produits	2020	2021	2022
<b>Ventes de produits et d'énergie</b>			
Acier issu du compost	18205	24297	27 739
Vte Compost Lezinadou (TTC)	11946	1030	
Vte produits Déchett. /Carton (TTC)	28070	62230	51 547
/Ferraille	63694	125237	92 063
Vte produits coll. Sél. /Papier (TTC)	415	21705	62 656
/Verre	61622	45798	62 975
/Cartonnettes	48933	113931	126 851
/Alu.	7307	6418	10 090
/Plastiques (TTC)	30441	73498	206 566
Produits divers	9 727	11 622	10 610
<b>Total Produits industriels</b>	<b>280 360</b>	<b>485 766</b>	<b>651 097</b>
<b>Soutiens</b>			
OCADE DEE	20565	27704	25 101
Soutien CITEO Emb./Valorisation	669052	720104	815 169
Soutien CITEO JMR	75996	72361	70 669
Soutiens EcoMobilier	31005	40404	34 371
Soutiens divers	20716	4470	3 882
<b>Total Soutiens</b>	<b>817 334</b>	<b>865 043</b>	<b>949 192</b>
<b>Subventions</b>	<b>34469</b>	<b>34469</b>	<b>37199</b>
<b>Total Produits</b>	<b>1 132 163</b>	<b>1 385 278</b>	<b>1 637 488</b>

### 12.3 La répartition des charges, des produits et du financement en euros TTC par habitant

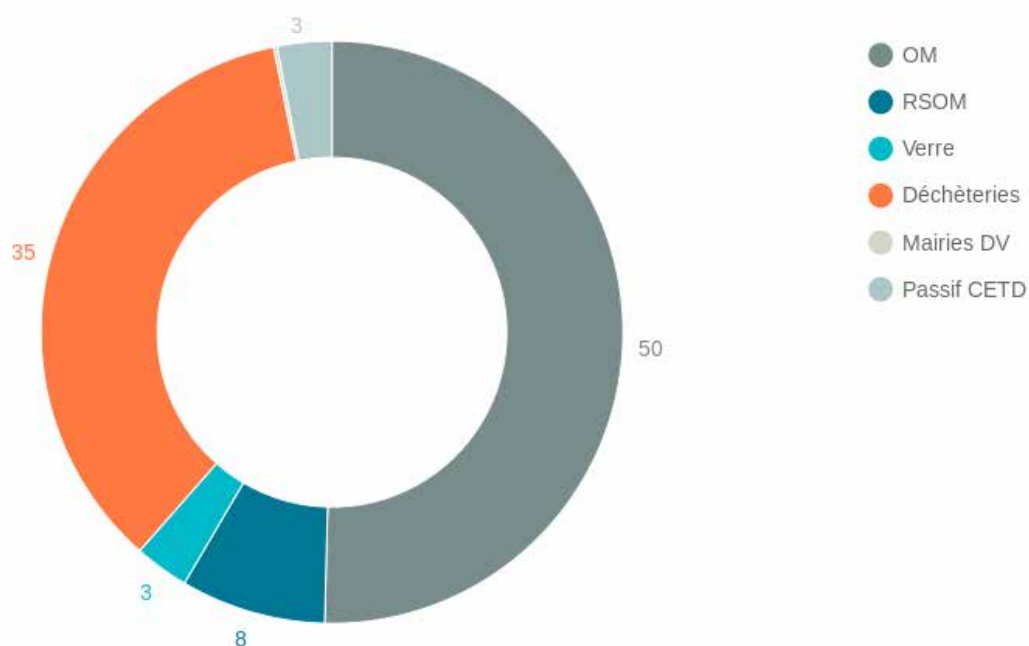


# 13. Coût des différents flux de déchets

## 13.1 La part relative des flux dans le coût du service public TTC (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

	OM	RSOM	Verre	Déchèteries	Mairies DV	Passif CETD
Coût aidé en euros arrondi TTC	2 998 316	493 104	144 980	2 083 464	49 834	190 749

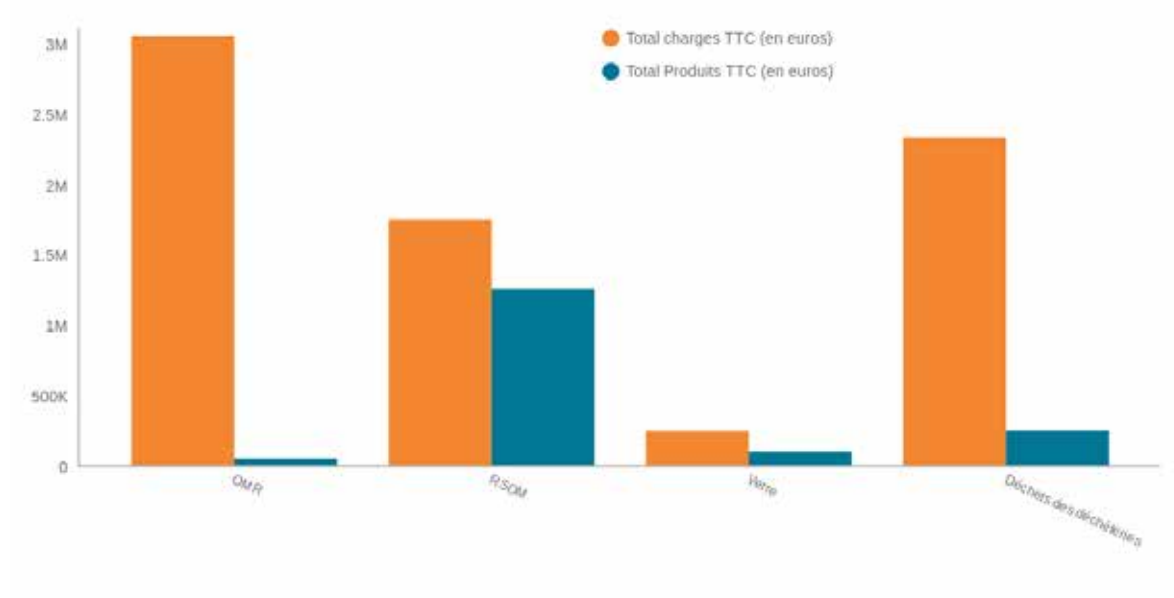
	OM	Tri Sélectif	Verre	Déchèteries	Total Flux
Tonnage	10 111	3 127	2 810	22 541	38 589
Part de chaque flux en %	26%	8%	7%	58%	100%
Quantité collecté par la collectivité et par an	208	64	58	464	795
Kg/hab Données nationales (2013)	269	47	29	198	543
Ecart/ratio national	-61	17	29	266	252



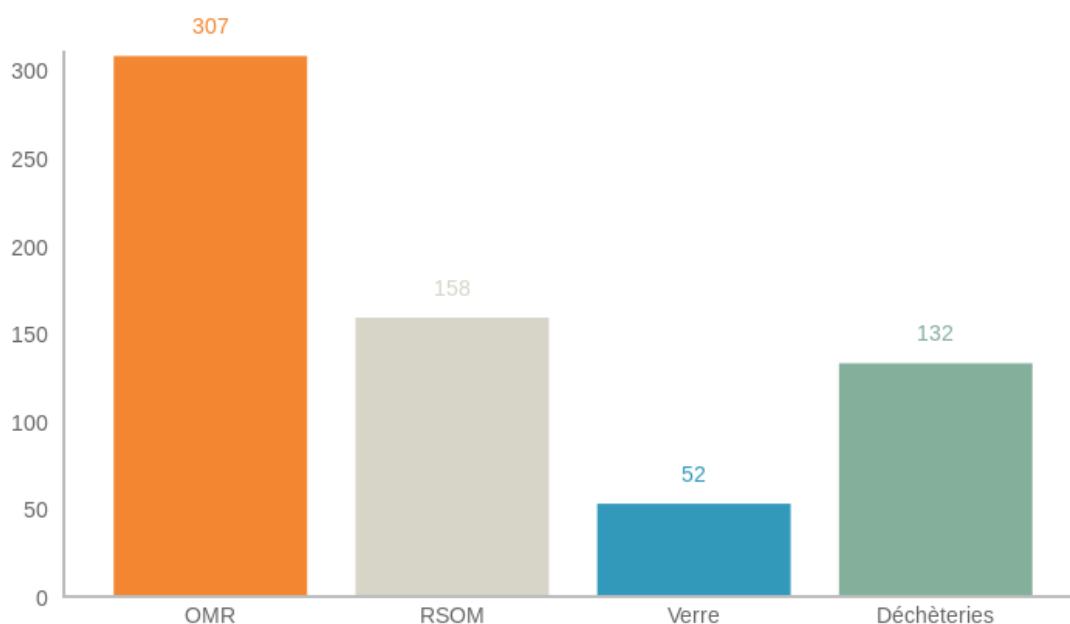
## 13.2 La couverture des charges par produits par flux

Part relative des produits par flux :

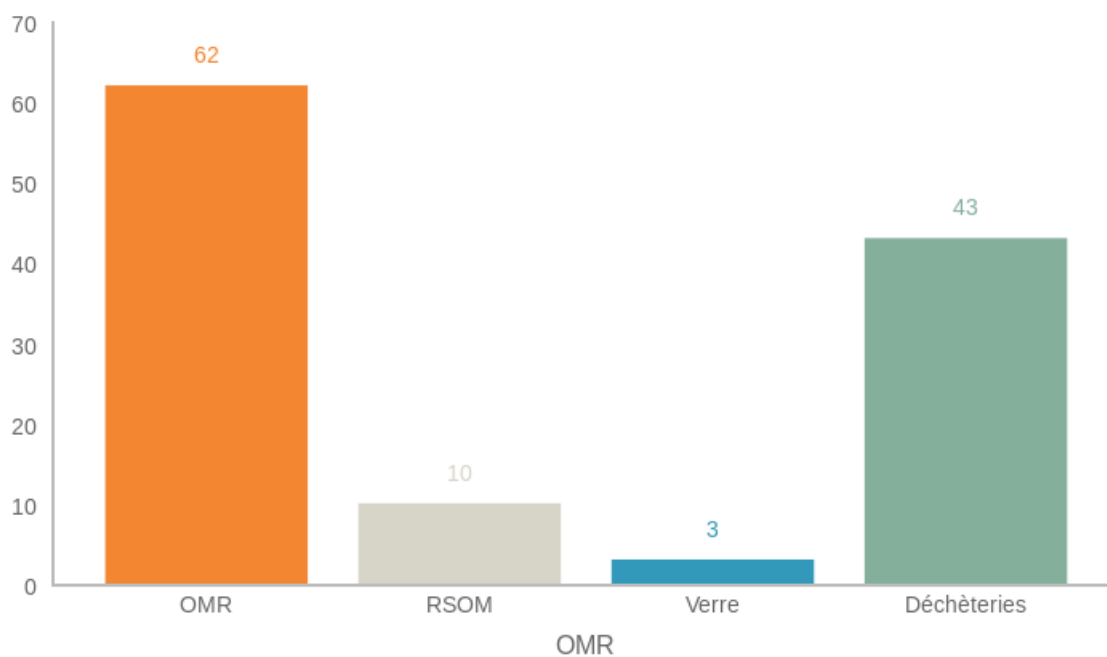
	OMR	RSOM	Verre	Déchets des déchèteries	Total
Total charges TTC (en euros)	3 045 504	1 743 035	240 952	2 327 860	7 357 351
Total Produits TTC (en euros)	47 189	1 249 931	95 972	244 396	1 637 488



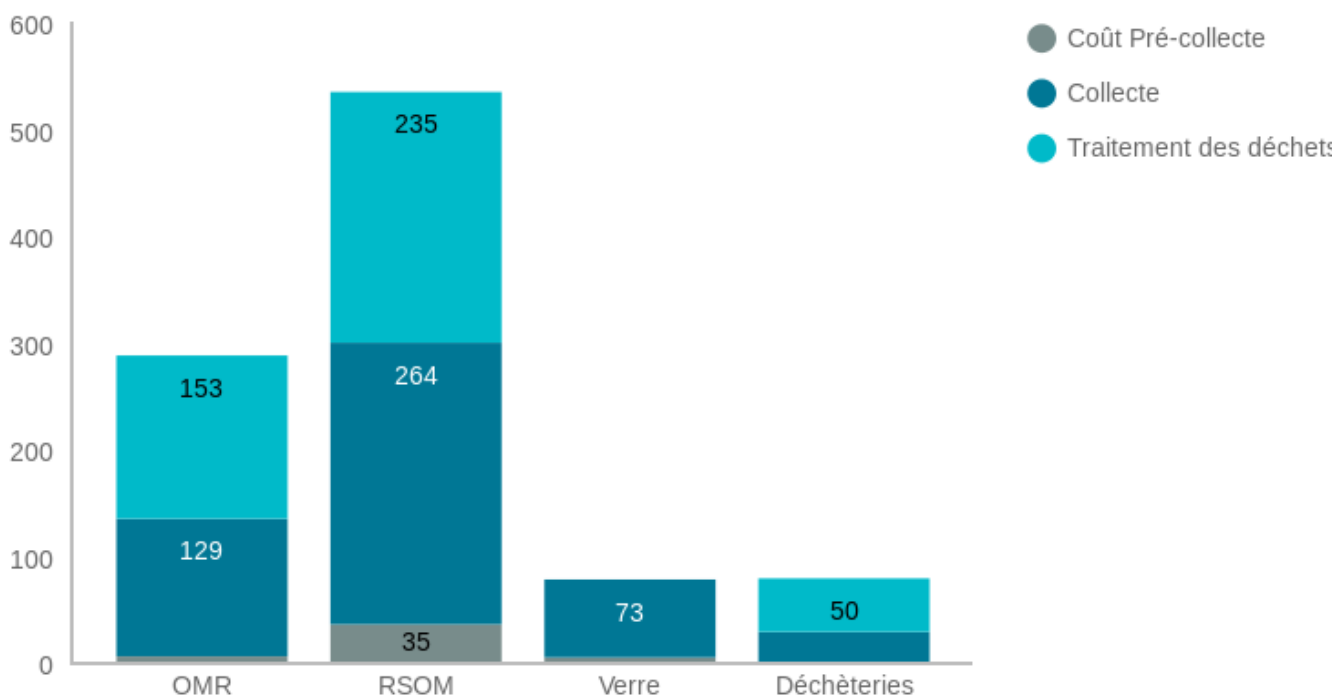
## 13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



### Coût aidé par an et par habitant



### 13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique



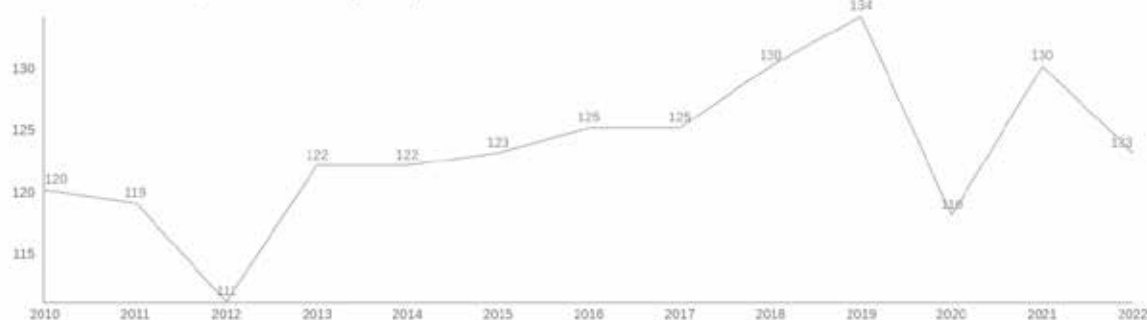
# 14. Évolution des coûts

## 14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

Évolution du budget déchets	2018	2019	2020	2021	2022
Population DGF	47 529	47 471	47 471	47 890	48 533
Tonnages (*)	34 776	35 207	34 017	37 824	32 386
Charges (€ TTC)	7 671 411	7 854 071	6 819 812	7 703 293	7 597 935
Produits (€ TTC)	1 380 896	1 370 688	1 132 163	1 385 278	1 637 488
Solde à Financer (€)	6 290 515	6 483 383	5 687 649	6 318 015	5 960 447
Recettes fiscales TEOM & RS	4 858 166	5 004 842	5 056 900	5 675 180	5 916 342
Apport Budget général (€)	1 432 349	1 478 541	630 749	642 835	44 105
Apport Budget général (%)	19%	19%	9%	8%	1%
Coût aidé (€/An/Hab)	130	134	118	130	123
Coût aidé (€/An/Tonne)	181	184	167	167	184

(\*) Hors gravats

Évolution du coût aidé par habitant DGF (€/hab)



Les coûts du service « déchets » doivent être analysés en corrélation avec les services apportés aux usagers :

- > Collecte en porte à porte des déchets OMR et sélectifs, en fréquence d'une semaine sur 2, sauf en période forte.

- > Points d'apports volontaire, pour répondre aux besoins touristiques du territoire.

- > 3 déchèteries, répondant aux normes d'accueil, de sécurité, de flux reçus et de facilité des dépôts.

> Usine de traitement des OMR par compostage performante, adaptée au territoire « semi-rural » et respectueuse de son environnement (confinement des odeurs), mais surdimensionnée pour répondre à la pointe estivale. La partie fermentescible des OMR retourne à la terre sous forme de compost.

Le transfert de la compétence traitement au syndicat VALCOR en juillet 2020 a permis d'optimiser la gestion des flux entre l'incinérateur de Concarneau (60.000t) et l'UVO de Lezinadou (10.000t).

La mutualisation du traitement à une échelle plus grande (60.000t, contre 10.000t pour la CCPBS) entraîne des économies d'échelle sur les amortissements des installations et le tarif des prestations de service.

Même si le budget est quasiment à l'équilibre, il convient de rester prudent, car les coûts ont tendance à grimper, en particulier depuis la crise de 2022 et le début des tensions en Ukraine (Hausse des matières 1<sup>res</sup>, tension sur les marchés de l'énergie, pénuries, etc.) :

> Réglementations et normes de plus en plus strictes sur les filières de traitement :

- Obligation d'amélioration des performances d'incinération.
- Arrêt du compostage collectif par tri mécano-biologique au 1er Janvier 2027 (loi AGECC).

> Augmentation de la TGAP sur l'incinération et l'enfouissement.

> Augmentations des coûts de collecte/déchèteries, mais compensées par l'optimisation des tournées et des heures d'ouverture :

- Personnel, carburant, réparations, etc.

> Augmentations des coûts de traitement en €/t, mais compensées par la baisse des tonnages :

- Incinération.
- Valorisation du bois.
- Enfouissement des gravats.
- Compostage des déchets verts (+28%) : 500.000 €.
- etc.

> Insuffisances des soutiens financiers des éco-organismes qui défendent davantage leurs cotisants.

> Recettes insuffisantes sur les ventes de produits recyclables ou valorisables :

- Retour des études sur la consigne des bouteilles plastique : grosse perte de recettes, etc.

Classée en collectivité "touristique urbaine" (critères ADEME-SINOE), la collectivité présente des coûts aidés inférieurs à ceux des collectivités de mêmes typologies.

Il convient de rappeler que la forte affluence touristique en période estivale entraîne des surcoûts de service afin de répondre aux attentes des résidents secondaires et des vacanciers (nombreux campings et gites sur le territoire) :

> Flotte de véhicules plus importante pour organiser les tournées supplémentaires en été.

> Conteneurs collectifs accessibles (colonnes semi-enterrées pour les OMR et les déchets sélectifs, en particulier), alors que 95 % des foyers sont équipés de bacs individuels.

Le budget du service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM – proportionnelle à la redevance sur la taxe foncière payée par les contribuables sur les propriétés bâties), complété par la redevance spéciale des professionnels assujettis à la redevance spéciale et équilibré par le budget général.

En conséquence, la collectivité doit équilibrer les dépenses et les recettes en maîtrisant les dépenses (diminution des charges salariales, optimisation des tournées et des horaires d'ouverture des déchèteries).

En 2022, le budget du service « Déchets » est pratiquement à l'équilibre, avec un apport du budget général de moins de 45.000€ :

> Meilleures recettes sur les ventes de matériaux issus de collecte sélective (plastiques, papiers..) : +250.000 €.

> Meilleure répartition des soutiens, avec acquittement de retards : -100.000€.

> Économies suite à l'arrêt de réception des déchets des professionnels en déchèteries : 100 000€.

> Amélioration des recettes fiscales (TEOM, RS) : 240 000 €.

## 14.2 L'évolution des coûts par flux

Comparatifs des coûts aidés sur les 4 derniers exercices	OMR	RSOM	Verre	Déchèteries	Passif CETD	Total
2022- (€ TTC)	2 998 315	493 104	144 980	2 133 298	190 749	5 960 447
2022- DGF (€ TTC/Hab/An)	62	10	3	43	5	122,9
2022 - (€ TTC/tonnes/an)	307	158	52	132		
2021 - (€ TTC)	2 963 495	634 806	144 498	2 324 381	250 835	6 318 015
2021 - DGF (€ TTC/Hab/An)	62	13	3	49	5	131,9
2021 - (€ TTC/tonnes/an)	291	199	50	113		
2020 - (€ TTC)	2 433 236	869 660	127 260	2 011 405	246 088	5 687 649
2020 - DGF (€ TTC/Hab/An)	51	18	3	41	5	118
2020 - (€ TTC/tonnes/an)	245	291	46	114		
2019 - (€ TTC)	3 326 999	651 019	152 386	2 157 773	195 206	6 483 383
2019 - DGF (€ TTC/Hab/An)	70	14	3,2	44	4	134
2019 - (€ TTC/tonnes/an)	326	210	57	118		

Le coût aidé a diminué de 360 000 € se rapprochant des valeurs de l'année 2016.

Dans un contexte réglementaire et financier de plus en plus contraint, le service "déchets" doit :

- > Poursuivre les efforts de réduction des déchets à traiter et réduire les emballages, par une communication accrue et ciblée.
  - Dépôts des cartons en déchèteries.
  - Utilisation des services de la ressourcerie.
  - Limiter les apports de déchets verts en particulier les tontes de pelouse en déchèteries.
- > Continuer d'optimiser les services gérés en régie.
  - > Se montrer très vigilant sur ses contrats avec les prestataires privés et poursuivre ses perspectives en termes de traitement et de recyclage des déchets en cherchant de nouvelles filières innovantes.
  - > Rester vigilant sur le versement des soutiens par les éco-organismes et défendre ses intérêts pour le calcul des nouveaux barèmes.
  - > Défendre son choix du traitement des OMR par traitement mécano biologique, malgré les réticences du MTE (Ministère de la Transition Écologique).
  - > Continuer sa politique vertueuse de collecte et traitement des déchets, afin de préserver l'environnement.







# Services techniques de la communauté de communes du Pays bigouden sud

Kérist  
29740 Plobannalec-Lesconil  
Tél : 02 98 87 50 58  
[www.ccpbs.fr](http://www.ccpbs.fr)